

JOURNAL
HELVETIQUE

OU

RECUEIL

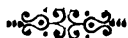
DE PIÈCES
FUGITIVES DE LI-
TERATURE CHOISIE;

DE

*Poësie ; de Traits d'Histoire ,
ancienne & moderne ; de Découvertes des
Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la
République des Lettres ; & de diverses au-
tres Particularités intéressantes & curieuses ,
tant de Suisse , que des Païs Etrangers.*

DEDIE' AU ROI,

Novembre 1748.



A NEUCHÂTEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES

1748.

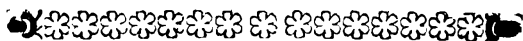


JOURNAL

HELVETIQUE,

DEDIE' AU ROI.

Novembre 1748.



SUITE DE L'EXAMEN

Des Pensées libres sur les Prophéties de l'Écriture Sainte &c.

JE passe au 4^{me} Prèjugé que l'Auteur des *Pensées libres &c.* attribue aux Savans qui ne sont pas dans son Système, savoir, qu'ils apliquent une partie d'un seul & même Oracle, dans le sens literal, aux Juifs, & l'autre partie dans le sens mistique aux Chrétiens, & que si l'on veut les en croire, toutes les menaces des anciens Prophètes avoient pour objet Jérusalem & Sion proprement ainsi nommées, & qu'elles ont été accomplies à la lettre par les maux que

l'Ancien Peuple a soufferts de la part de ses Enemis ; mais pour les Promesses qu'elles sont toutes mystiques & qu'il n'en faut chercher le parfait accomplissement que dans les riches Dons de la Grace que Dieu a répandu par Jesus Christ sur son Eglise rassemblée d'entre les Juifs & les Gentils.

Le Préjugé que notre Auteur veut ici combattre est exprimé de deux manières, qui en forment, ce me semble, deux différens assez distincts l'un de l'autre. Le premier consistera à *apliquer une partie d'un Oracle dans le sens literal à l'Eglise Judaique, & l'autre partie du même Oracle à l'Eglise Chrétienne du premier Siècle.* Le second posera pour principe dans l'explication des anciens Prophètes, que *toutes leurs menaces avoient pour objet Jérusalem & Sion proprement ainsi nommées, & qu'elles ont été accomplies à la lettre dans l'ancien Peuple de Dieu ; mais pour les Promesses qu'elles sont toutes mystiques & qu'il n'en faut chercher le parfait accomplissement que dans les riches Dons de la Grace que Dieu a repanduss par Jesus Christ sur l'Eglise Chrétienne.*

Ce n'est pas sans raison, que je distingue ces deux différentes manières dont l'Auteur expose le même Préjugé ; puis que dans la première j'y reconois nombre de
Sa-

Savans de tout Ordre & de sages Interprètes de l'Écriture de toute Comunion, dont le sentiment ne mérite assurément pas le nom de Préjugé ; mais dans la seconde, prise à la lettre, qui pouroit le mériter à juste titre, je n'y en reconois aucun.

L'Auteur en pourroit convenir, s'il n'étoit pas imbû lui même, autant qu'il me le paroît, du Préjugé de son Système ; mais si je ne me flate pas de l'en faire revenir, j'espère, au moins, que les Réflexions suivantes pourront servir à démêler de quel côté est le Préjugé.

I. Je pose d'abord pour principe incontestable, que la meilleure manière d'expliquer les Prophéties, est d'y chercher, avant toutes choses, un sens qui se raporte de près ou de loin aux Peuples ou aux Persones, qui étoient les premiers Dépositaires de ces Oracles, & aux circonstances dans lesquelles ils se trouvoient ; Car quelle aparence y a t'il que l'Esprit de Dieu eut suscité, inspiré & envoyé des Prophètes à une Nation ou à une Personne pour leur anoncer des choses qui ne les regardoient & ne les intéressoient point, ou dont elles ne pouvoient faire aucun usage dans ce tems là ? Les premiers à qui les Prophètes ont adressé leurs Discours ou leurs Ecrits, sont donc

sans doute les premiers & les principaux Objets de leurs Prophéties ; c'est par rapport à eux qu'on doit, avant tout autre, les expliquer & en rechercher le sens : C'est ce premier sens que l'on appelle communément le *Sens literal*, soit qu'il soit exprimé en termes propres ou en termes figurés & métaphoriques.

II. Si les termes propres ou figurés, dans lesquels est conçue & exprimée une Prophétie, peuvent être expliqués & entendus dans un sens qui convienne aux Nations & aux Persones à qui la Prophétie est adressée & aux circonstances prochaines ou éloignées, dans lesquelles elles se rencontrent ou peuvent se rencontrer, & que selon cette explication la Prophétie ait déjà eu son accomplissement, la raison, la prudence & le respect dû aux Oracles de Dieu, veulent également que l'on s'en tienne là, & que l'on n'y cherche pas d'autres sens ni d'autres mystères : Ce sera encore le seul moyen d'éviter les inconvéniens que nôtre Auteur trouve dans la méthode ou le préjugé de ceux qui expliquent une partie d'un Oracle dans le sens literal, & l'autre partie dans un sens mystique, en ce qu'ils font aller les Auteurs sacrés par sauts & par bonds, qu'ils n'ont aucun point de vue fixe, & qu'ils franchissent à tous momens des Siecles entiers,

pour

pour passer d'un sujet à l'autre ; au lieu qu'en se tenant colé au premier sens prochain ou éloigné, qu'avoient alors en vuë les Prophètes, ou l'Esprit de Dieu parlant par leur bouche, qui devoit se rapporter aux Nations ou aux Persones, en faveur de qui ces Oracles étoient publiés, l'on donne aux Discours des Prophètes l'ordre, la liaison, la clarté & la force, qui convient à leur caractère, & à l'Esprit de Dieu qui les animoit.

III. Il y a cependant deux cas que l'on peut légitimement, & que l'on doit excepter de cette règle. Le premier est lors que le même Esprit Divin, qui a révélé aux premiers Prophètes les choses à venir pour les annoncer aux Hommes de leur tems, les applique par le canal d'autres Prophètes postérieurs à d'autres sujets, à d'autres circonstances & à d'autres événemens que celui que présentoit le sens literal.

C'est ainsi que *Jésus Christ* lui même & ses Apôtres après lui, inspirés du même Esprit, qui faisoit parler les Prophètes ont appliqué plusieurs Oracles de l'Ancien Testament, à divers Événemens arrivés de leur tems, soit que les Prophètes les eussent eu eux mêmes réellement en vuë, par l'intérêt que les premiers Peuples à qui ils a-

voient adressé leurs Prophéties y pouvoient avoir ; soit que l'Esprit de Dieu à qui les choses à venir sont toutes également présentes, leur ait inspiré, & pour ainsi dire, suggéré des expressions qui prises dans leur sens literal ont eu leur accomplissement dans les premiers tems, & qui anonceroient encore d'autres Evénemens à accomplir dans des tems plus reculés ; soit enfin que ces expressions des anciens Prophètes n'aient servi qu'à d'occasion à ceux du Nouveau Testament, à y apliquer par manière d'accommodation, ce qui se passoit de leurs jours. Il seroit aisé de citer nombre d'Oracles du Vieux Testament, qui ont eu leur accomplissement pris dans le sens literal & qui ont ensuite été apliqués aux Evénemens du Nouveau, selon-chacune de ces suppositions. Tels sont les Oracles suivans, que je ne ferai qu'indiquer, avec les endroits du Nouveau Testament où ils sont rapportés dans un sens différent de celui que les Prophètes avoient d'abord eu en vue. Ce que dit *Jéremie XXXI. 15.* de la Ville de *Rama*, est apliqué par *St. Matth.* au massacre des Enfans de *Bethléhem* par *Hérode* : Ce que dit *Esaie IX. 1.* des Israélites qui habitoient de son tems les Tribus de *Zabulon* & de *Nephtali*, *St. Matthieu* l'aplique

plique au honneur qu'eurent les Juifs de ces Contrées d'avoir *Jésus Christ* au milieu d'eux, *Matth* IV. 15. 16. Ce que dit encore le même Prophète XL. 3 du prochain retour des Juifs à Jérusalem, est appliqué par le même Evangeliste à Jean Batiste prêchant la Repentance, *Matth*, III. 3. Enfin, pour n'en pas citer d'autres exemples, qui sont en grand nombre, ce que dit le Prophète *Qsee* XI. 1. du Peuple Juif que Dieu fit sortir d'Égypte, *St. Matth*, l'applique à *Jésus Christ*, quand il fut ramené d'Égypte à *Nazareth* par *Joseph* son Père putatif, *Matth*. II. 15.

Il paroît de là manifestement, qu'il y a des Oracles dans l'Ancien Testament qu'il faut expliquer tout entiers dans un sens literal, de ce qui s'est passé sous l'Oeconomie Judaique, & dont une partie seulement se rapporte, ou peut être appliquée aux Evénemens de l'Oeconomie Evangelique & par conséquent que l'on peut sans préjugé, contre ce que pose ici nôtre Auteur, appliquer une partie d'un seul & même Oracle, dans le sens literal, aux Juifs, & l'autre partie, dans le sens mistique, aux Chrétiens.

Mais ce que *Jésus Christ* & les Apôtres, inspirés du même Esprit divin qui avoit inspiré les anciens Prophètes, ont fait dans l'a-

plication des Oracles déjà accomplis dans le sens literal aux Evénemens de leur tems ou des siècles suivans , doit il jamais autoriser ceux qui ne sont pas inspirés come eux à rejeter le sens literal & prochain , s'il est clair , ou s'il est seulement à présumer qu'il ait eu son accomplissement , pour lui en substituer un autre mystique & éloigné, que l'on ne sauroit prouver avoir été dans l'intention des premiers Prophètes , ni par conséquent de l'Esprit de Dieu qui les animoit , come le fait souvent nôtre Auteur ?

Un autre cas , dans lequel il est encore permis d'appliquer les paroles des Prophètes à d'autres Nations ou à d'autres Persones que celles qu'ils ont eu d'abord en vuë , & que j'appelle le sens literal ; c'est lors qu'ils se sont exprimés en termes assez vagues & assez generaux, pour présumer que le St. Esprit a voulu déclarer sa volonté, non seulement aux premiers à qui elle étoit adressée, mais encore à tous ceux qui se trouveroient dans de semblables circonstances.

Jésus Christ & ses Apôtres nous en fournissent aussi divers exemples : Tels sont entre autres les reproches & les menaces que le Prophète Esaïe eut ordre de déclarer, de la part de Dieu immédiatement, aux Juifs
de

de son tems VI. 8, 9. & que Jésus Christe *Matth. XIII. 14. 15.* & St. Paul *Act. XXVIII. 25, 26.* apliquent aux Juifs de leur tems, par raport à la Doctrine de l'Evangile.

C'est sur le même principe que nos Prédicateurs l'emploient souvent les mêmes avertissemens les mêmes reproches, les mêmes promesses & menaces faites aux anciens Juifs par leurs Prophètes, pour en faire l'aplication à leurs Auditeurs, quand ils se trouvent dans de semblables circonstances: En quoi je pense qu'ils ne font rien que de conforme à l'intention de l'Esprit de Dieu, dans la révélation de ces premiers Oracles; quoi qu'ils en apliquent le tout aux Juifs, dans un sens literal, & une partie seulement aux Chrétiens dans un sens mistique ou moral; pourvû que d'ailleurs ils se renferment dans les bornes d'une ressemblance & d'un raport bien manifestes, entre les premiers à qui ces promesses ou ces menaces ont été faites, & ceux à qui on les applique par comparaison.

Il y a encore un cas, dans lequel quelques Théologiens abandonent souvent la suite & la liaison du sens literal & prochain, pour en chercher un plus éloigné, qui remplisse mieux selon eux toute la signification des termes de la Prophétie; c'est lors
 que

que ces termes pris à la lettre & dans un sens propre ne sauroient convenir que d'une manière impropre au premier & principal objet de cette Prophétie, & qu'ils conviennent mieux & dans toute leur étendue à un autre sujet: Alors véritablement, ils font *aller & revenir les Ecrivains sacrés par sauts & par bonds*, & ne font eux mêmes que *voltiger sans cesse* entre l'Eglise Judaïque & l'Eglise Chrétienne, selon les expressions de votre Auteur. Ce principe & cette méthode peuvent avec raison passer dans ton Esprit, pour de véritables préjugés, surtout si l'on s'en sert, sans avoir pour garant du sens qu'elle donne aux paroles des Prophètes, l'autorité de Jésus Christ ou de ses Apôtres, parce qu'alors l'on peut aisément se tromper, soit en ne faisant pas assez d'attention au style figuré & ampoulé des Orientaux, qu'il faut souvent prendre au rabais, soit parce que l'on ignore bien des faits & des circonstances, auxquels se doivent rapporter ces expressions trop fortes, selon eux, pour en faire l'application à ce qui est connu.

Maïs ces Théologiens ne font pas le grand nombre, & cette manière d'expliquer les Prophéties, plus suivie autres fois, perd beaucoup de son crédit, ou si elle mérite
en-

encore le titre de préjugé comun & approuvé, il faut bien se garder de la confondre avec les deux cas privilégiés indiqués ci-dessus, qui seuls peuvent nous garantir d'erreur.

J'en dis de même de la méthode de quelques autres Théologiens, que nôtre Auteur peut aussi avoir en vue, qui, à l'imitation des anciens Pères de l'Eglise, d'*Origene* en particulier, tournent la plus grande partie des faits & des Oracles de l'Ancien Test. en types & en allégories, sous le frivole prétexte de quelques rapports qu'il peut y avoir entre les faits & les évènements anciens & les nouveaux, & sur le fondement que Jésus Christ quelquefois, & plus souvent les Apôtres, ont appliqué aux choses du Nouv. Test. ce qui s'étoit passé sous l'Ancien. C'est là, sans contredit, un véritable préjugé, qui a jetté ceux qui s'y sont laissé aller dans mille inepties indignes d'un Intreprète de l'Écriture, come l'a fait voir au long le Dr *Whitby* dans une Dissertation Latine sur ce sujet, imprimée à Londres en 1714. qui merite d'être lue.

Mais outre qu'il n'y a guères, que ceux qui poussent leur admiration pour les Pères de l'Eglise à l'excès, qui donnent dans ce préjugé; l'on peut rapeller ici ce que j'ai dit

ci-

ci-dessus, de l'exemple de Jésus Christ & des Apôtres, dans l'application qu'ils font des Oracles de l'Ancien Testament aux Evénemens du Nouveau ; c'est qu'ils avoient sur ce sujet une conoissance & une autorité qu'aucun autre n'a eue après eux, & ne doit présumer d'avoir, & que d'ailleurs, ils ont agi quelquefois par des raisons prises des circonstances où ils se trouvoient, lesquelles aiant cessé, ne laissent aucun lieu à l'imitation ; d'autant plus qu'ils ne nous ont doné aucune règle pour se conduire dans de pareilles recherches.

Selon ces principes & ces réflexions, que je crois à l'abri de tout soupçon de préjugé, si je viens à examiner l'Oracle du LIV. Chap. *d'Esaië*, cité par l'Auteur, pour prouver qu'on ne peut sans préjugé l'entendre en partie dans un sens literal de l'Eglise Ju-daique & en partie dans un sens mystique de l'Eglise Chrétienne, qui lui a succédé immédiatement ; mais qu'il faut l'entendre tout entier d'une seule & même Eglise, qui sera à la lettre dans une prospérité triomphante ici bas, d'abord après une grande affliction de courte durée, c. a. d. selon lui, l'Eglise Chrétienne des derniers tems, lors qu'elle aura triomphé de tous ses Ennemis sous le Règne visible de Jésus Christ: Si
dis

dis-je, j'applique les règles ci-dessus à l'Oracle dont il s'agit, la première réflexion que je fais, & est qu'il a été prononcé ou écrit de la part de Dieu, pour être annoncé premièrement aux Juifs, qui vivoient du tems du Prophète, & par conséquent, qu'ils y devoient prendre quelque intérêt.

Si je passe de là à examiner son contenu, je vois qu'il s'adresse à une Eglise dont il compare l'état passé à celui d'une *Femme sterile & désolée*, à laquelle il promet un repeuplement, une fécondité & une prospérité plus grande qu'elle n'avoit eu dans les tems précédens, & dont il dit encore, que *les Villes auparavant désertes, seront derechef habitées.*

Je remarque de plus, que tous ces traits conviennent parfaitement & à la lettre, à l'Eglise Judaique, lors de son retour de la Captivité de Babilone; au lieu qu'ils ne peuvent convenir, que dans un sens forcé & peu satisfaisant à l'Eglise Chrétienne, soit qu'on la considère come encore militante ici bas, & victorieuse enfin de tous ses Ennemis, ou come triomphante dans les Cieux, selon l'opinion de quelques Interpretes.

J'ajoute enfin, que si l'on fait bien attention à l'ordre & à la suite des Prophéties d'Esaië

d'Esaië, l'on remarquera, que depuis le commencement du Chap. XL. jusqu'à la fin, elles tendent toutes à adresser au Peuple Juif, des paroles de consolation, sur l'état affligeant où devoit les mettre la Captivité de Babilone, qu'il avoit annoncée en termes assez clairs à *Ezéchias* dans le Chapitre précédent, à l'occasion de l'imprudencé dont ce Prince s'étoit rendu coupable, en faisant voir aux Ambassadeurs du Roi de Babilone, tout ce qu'il avoit de plus précieux dans sa Maison & dans ses Trésors.

De tout cela je conclus, que ce Chap. LIV. come les autres (sauf le LIII. qui regarde particulièrement le Messie) doit être expliqué par rapport à l'Eglise ou à la Nation Judaique. Suivant cette idée, je ne trouve rien dans tout ce Chapitre qui ne puisse convenir, ou au Peuple Juif en général, ou à Jérusalem, qui étoit la Capitale de l'Eglise & de la Nation, ou au Temple, qui en faisoit le principal ornement, ou aux différens Etats, par lesquels ce Peuple a passé jusques à la venue de Jésus Christ.

Il avoit été véritablement *sterile & désolé* pendant la Captivité; l'Eternel son Créateur, son Protecteur, son Maître, qui en avoit fait auparavant l'objet de sa dilection par-

particulière & qui paroiffoit l'avoir alors abandonné, veut le prendre derechef en grace, & lui promet de nouveau de faire Alliance avec lui, en vertu de laquelle, ce Peuple pouvoit s'affurer; s'il en observoit les conditions, d'être à l'abri de toute calamité, & de jouir d'un bonheur perpétuel. Ce Peuple de retour à *Jérusalem* se trouva bientôt obligé, vû son grand nombre, de s'étendre dans toute la Judée & d'en rebâtir les Villes ruinées & désertes, ou d'y prendre la place des Gentils & des Caldéens qui les habitoient auparavant & qui les abandonèrent à son approche : Il s'étendit même jusques dans les Pais voisins, dans *l'Idumée*, dans la *Sirie*, & dans les environs du *Jourdain* : La Ville & le Temple de *Jérusalem* furent rebâtis avec toute la magnificence possible : L'Eternel eut soin de leur envoyer des Prophètes pour les instruire de tous leurs devoirs, & conserver au milieu d'eux la connoissance & les sentimens de la véritable Religion; moiennant quoi le Prophète les assure, que rien ne leur manqueroit pour jouir d'une grande prospérité, sans avoir plus rien à craindre de la part de leurs Ennemis, quelque nombreux qu'ils pussent être; parce que l'Eternel leur Dieu, le Créateur de toutes choses

ses & l'Arbitre souverain de tous les Événemens dissiperait tous les complots & les conjurations qui pourroient se former contre eux, sans son ordre ou sa direction, & les rendroit victorieux de tous ceux qui voudroient entreprendre de leur nuire: *C'est*, leur dit le Prophète, *ce à quoi doivent s'attendre tous ceux qui serviront Dieu purement & sincèrement*, il les prendra toujours sous sa protection, & fera tôt ou tard triompher leur innocence.

En tout cela, *dis jé*, il n'y a rien, que l'on ne puisse parfaitement appliquer dans un sens literal à la Nation Juive ou à l'Eglise Judaique, en réduisant, come je viens de le faire, les termes figurés, qui ne sauroient être pris à la lettre, à leur sens le plus naturel & le plus ordinaire, selon le stile pompeux des Orientaux, & en supposant toujours les conditions sous lesquelles Dieu leur promet tous ces avantages.

Mais de plus, come il semble que l'Auteur de l'Apocalypse, dans la description qu'il fait de la sainte Cité, & de la nouvelle Jérusalem, au Chap. XXI. de sa Révélation, fait allusion à ce que dit ici Esaïe, de la Jérusalem Terrestre ou de son Temple, dont *les Fondemens devoient être de Saphir, les jours des fenêtres de Jaspe ou de Cris-*

Cristal, les Portes de Rubis & l'enceinte de Pieres précieuses ; ne peut on pas sur ce fondement, en suivant cette allusion, qui indique une véritable ressemblance entre ces deux Jérusalem, soit entre les Eglises désignées par ce nom de Ville, appliquer à la dernière tout ce que le Prophète dit de la première, qui peut y avoir quelque rapport, en sorte que la première soit à cet égard le type de la seconde ? Selon cela, quoi de plus raisonnable & de plus conforme à l'Esprit de Dieu, que d'expliquer d'abord l'Oracle d'*Esaié*, de l'Eglise Judaïque, à laquelle il s'adressoit, & d'appliquer ensuite à l'Eglise Chrétienne, ou militante ou triomphante, tout ce qu'il y a dans l'Oracle d'*Esaié* d'expressions propres à marquer le rapport qu'il peut y avoir entr'elles, fondé en cela sur l'allusion qu'y fait *St. Jean*, dans son Apocalipse ? Qu'y a t'il dans une telle explication, qui ait la moindre ombre de préjugé ? Au contraire, quel avantage n'a pas cette méthode d'expliquer l'Ecriture, toute simple & toute tirée des Ecrits sacrés, par dessus celle, où l'on ne voit que conjectures hasardées de l'Esprit humain, & fondées uniquement sur ce qu'elles servent à appuyer un Système qui est encore bien éloigné d'être démontré.



EXTRAIT

*D'une Lettre de feu M. B * * * * **
*Professeur en Droit à G * * * , à Milord*
KILMORI; sur le Mariage.

Vous me demandés, **MILORD**, quelles sont mes idées sur le Mariage. Vous voulés que je vous développe les principes naturels de cette matière, & les Règles générales que la droite Raison fournit à l'Home, pour diriger une Société si utile au Genre humain, & qui est sans contredit, la base & le fondement de toutes les autres.

Je vous avoue ingénûment, *Milord*, que j'ai pensé plus d'une fois, si je devois répondre à vos Questions, & vous satisfaire là dessus, ou si je devois vous demander grace. Le sujet m'a toujourns parû également difficile & délicat. Pour bien écrire sur cette matière, il faudroit pouvoir satisfaire en même tems l'Home Galant, le Mari, la Femme & le Philosophe. Combien d'intérêts diférens à ménager ! Où pouvoir trouver des tempéramens assez heureux pour cela ? Comens railoner sur une chose sur laquelle
 le

le sentiment est si vif, & si naturel à l'Homme, qu'il semble devoir seul être pris pour Règle?

.... Je ne rechercherai pas ce que les Juifs, les Romains, les Philosophes Païens ou Chrétiens même, ont pensé, ou pensent encore là dessus. Je n'en veux qu'à la vérité. Il s'agit uniquement de rechercher ce que la Raison naturelle apprend à l'Homme sur ce sujet. N'est-ce pas éfectivement se moquer du monde, que de rapporter gravement l'autorité d'un *Licurgue*, & le sentiment d'un *Platon*, ou d'un *Aristote*, pour prouver que telle & telle chose est de Droit naturel sur la matière du Mariage?....

Je ne veux donc écouter ici que la Nature elle seule. C'est le seul Guide que je me propose de suivre. C'est dans cette source que je veux tâcher de découvrir quelle est la nature de cette Société, que nous appelons le *Mariage*; quelle est sa destination & sa principale fin. Je veux, en examinant quelle est la constitution de l'Homme à cet égard, & quelles sont ses inclinations & ses penchans naturels, tâcher de découvrir en même tems, s'ils doivent être subordonnés à quelque Règle supérieure, & si cela est, quelle est cette Règle même. Peut être qu'en philosophant selon cette méthode, je parviendrai enfin à quelque chose de fixe & de bien dé-

déterminé, & qu'en developant les secrets les plus cachés de la Nature, j'aurai en même tems occasion de reconoitre la Sageſſe de ſon Auteur.

La première choſe qui ſe préſente à mon eſprit & qui le frappe de la manière la plus évidente, c'eſt cette inclination générale, & que je trouve univerſellement répandue chez tous les Homes, pour les plaiſirs de l'Amour.....

Quels que puiffent être quelquefois les effets de ce penchant naturel de l'Home, il ne faut pourtant pas l'enviſager come une imperfection ou un vice de la Nature humaine. Il ne peut, au pis aller, qu'être pris pour une choſe indifférente, & qui n'a en elle même rien de mauvais. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à penſer, que ces deſirs ſont produits par les mêmes cauſes qui concourent à l'entretien de la vie & des forces, & qu'en un mot, cet inſtinct ſe trouve chez l'Home de la même manière que les Sens de la Vue, de l'Odorat & du Goût.

Mais je me vois arrêté ici tout d'un coup par les murmures d'un Théologien reſpectable, dont la Morale a été fort ſévère.

„ Ces Principes de l'Amour & du Plaiſir,
 „ nous dit-il, dont vous voulés faire une
 „ partie eſſentielle de l'Home, & que vous
 „ ſemblés plutôt conſidérer en lui come
 „ une

„ une perfection que come un défaut, sont
 „ les suites de la corruption naturelle. C'est
 „ l'apas seduisant du plaisir qui ouvre la por-
 „ te au Vice & au Péché, & il est incontestable,
 „ que si le premier Home eut eu la
 „ force de persévérer dans son état d'innocence,
 „ il auroit été maître absolu de ses
 „ mouvemens*.

Voilà sans doute, le plus beau Système du monde. Rien de plus spécieux. Mais il faut avoir l'Esprit merveilleusement fort, pour pouvoir digérer de semblables idées. Il est difficile de concevoir, coment le Fruit défendu que mangèrent nos premiers Pères, auroit pû totalement changer la constitution de la Nature humaine, & produire une si étrange révolution. Que l'on dise tant que l'on voudra, qu'*Adam & Eve*, s'ils eussent persévéré dans leur état primitif, auroient travaillé à la propagation du Genre humain avec le même sens froid & la même réflexion qu'un habile Sculpteur à façonner son Ouvrage, on ne me le persuadera jamais*. Ainsi sans m'arrêter plus long tems la dessus, je reprens la suite de mes Réflexions.

Je vous avouerai donc franchement, que non seulement j'envisage ce penchant naturel de l'Home come une chose indifférente, mais même come un présent de la Nature
 que

* Aug. st. De Civitate Dei, Lib. XIV. Cap. 20

** Aug. contr. Pelag. Lib. I. Cap. 17.

que l'on ne doit pas mépriser. La sagesse admirable qui règne dans tous les Ouvrages ne me permet pas de penser autrement. Mais plus ce présent est précieux, plus aussi il importe à l'Homme d'en faire un bon usage. Il se trouve d'autant plus intéressé à y apporter le ménagement convenable, que l'expérience de tous les jours lui apprend quels désordres & quels malheurs sont les suites inévitables d'un abandon inconsidéré aux voluptés & aux plaisirs.

Mais, me dirés - vous, comment pouvés prétendre assujettir à quelque Règle fixe & déterminée, un penchant également naturel & violent, & des desirs dont le charme séduisant & enchanteur a tant de force? Ne seroit il pas bien plus naturel de penser que ce penchant & ces desirs doivent le servir de Règle à eux mêmes, & qu'étant tout autant d'états naturels & nécessaires, l'Homme peut s'y abandonner sans réserve?

Je reconois que c'est où l'on comence à sentir quelques difficultés. Voïons pourtant si l'on ne peut pas dire avec vérité, que quelque violence que puissent avoir les desirs naturels de l'Homme, ils doivent pourtant être subordonés à quelque Règle. Ce qui comence à m'ébranler la dessus, c'est que je remarque que tous les Hommes qui raisonnent tant soit peu, s'accordent à avouer que ce
desir

desir si naturel à l'Homme, cet instinct qui le porte avec autant de force à sa propre conservation, & qui sans doute est de tous les instincts le plus fort, doit pourtant être assujetti à la Raison, & quelque violent & naturel qu'il soit, il doit quelquefois le céder au devoir. Si cela est ainsi, pourquoi excepterions-nous de cette Règle le penchant naturel au plaisir ?

Cela me conduit à une Réflexion générale & supérieure, & qui achève de me déterminer, c'est que je conçois aisément, que si l'Homme étoit un pur Animal, qu'on ne reconut en lui aucun principe supérieur & plus noble que l'instinct, on pourroit alors dire, que l'Instinct seroit la seule Règle qu'il devroit suivre, & qu'il se tiendroit lieu de Loi à soi même. Mais puis que nous trouvons en l'Homme un principe de direction plus relevé & supérieur à l'Instinct, ne sommes nous pas en droit de conclure que ce principe doit être la Règle universelle de ses mouvemens,

Ce qui donne encore une nouvelle force à ces Réflexions, c'est que je remarque que l'Auteur de la Nature, qui a par tout cherché l'avantage & le bien-être des Créatures, a observé une si belle proportion dans ses Ouvrages, que l'Instinct, qui est le seul principe de direction chez l'Animal, n'agit ordinairement

dinairement en lui que d'une manière proportionnée à ses besoins, & en même tenu avec tant de ménagement, qu'il va rarement au delà de ce qui est nécessaire pour le bien de l'Individu, & pour le maintien de l'Espèce. Il n'en est pas de même de l'Homme. Ses desirs sont plus fréquens & plus impétueux. S'il s'y livre sans mesure, il y trouve sa perte assurée. D'où peut venir cette différence ? L'Homme, ce Chef-d'œuvre de la Nature, seroit il donc à cet égard d'une pire condition que la Bête ? Non, il peut quand il le veut, mettre un frein à ses passions les plus violentes. Si d'un côté il se trouve exposé à des périls inconnus aux Animaux ; il a aussi par lui même la force & les moyens de s'en tirer. Et c'est sans doute dans cette supériorité, dans cet empire qu'il exerce sur ses Passions les plus favorites, que consiste principalement son excellence, & sa véritable grandeur. Je conclus donc, que quelque naturel, & quelque violent que soit le penchant de l'Homme aux plaisirs de l'Amour, quelque impétueux que soient ses desirs, ils doivent pourtant toujours être subordonnés à la Raison, come à une Règle que l'Homme ne peut jamais abandonner, sans courir risque de se perdre. J'ajoute que plus les aiguillons de l'Amour sont vifs, plus la Raison doit aller au devant des désordres qu'ils pourroient causer.

Nous avons donc déjà un Principe général sur cette matière. Mais cela n'est pas suffisant encore, & il faut tâcher de parvenir à quelque chose de plus détaillé & de plus précis. Ce n'est pas assez de faire sentir à l'Homme, qu'il doit en toutes choses suivre la Raison, come une Règle générale & universelle. C'est de quoi tout le monde se pique; il faut de plus, tâcher de le faire convenir des Règles mêmes que la Raison lui donne.

Mais quelles sont donc ces Règles que la Raison naturelle présente à l'Homme sur le sujet dont il s'agit? Rien n'est plus aisé que de les conoitre. Il n'y a pour cet effet qu'à chercher à découvrir, quel a été le but de l'Auteur de la Nature, lors qu'il a donné à l'Homme cette inclination naturelle, & cet instinct qui le porte si puissamment à l'amour & au plaisir.

Si nous examinons donc quelle est la fin que l'Auteur de la Nature s'est proposée, en formant l'Homme susceptible des plaisirs de l'Amour, il saute aux yeux que son but général a été de pourvoir à la conservation du Genre humain. Toutes les Créatures, & l'Homme en particulier, sont sujettes à la mort. La Providence a voulu établir un moien de réparer ces pertes, & je remarque qu'elle y a pourvû d'une manière si efficace &

avec

avec une libéralité si magnifique, qu'à parler naturellement il est impossible qu'aucune Espèce vienne à s'éteindre absolument. Le plus foible Rejetton suffit pour la perpétuer à toujours. C'est un de ces endroits où les richesses de la Nature se dévelopent avec le plus de profusion. Ses ressources à cet égard sont inépuisables & infinies. Les Individus périssent tous les jours par mille accidens : mais l'Espèce est immortelle. Tel est le Système de la Nature. L'Homme entre aussi pour sa part dans cet ordre universellement établi, mais c'est avec des modifications qui lui sont particulières, & qui sont une suite nécessaire de la Constitution naturelle.

En éfet ce n'est pas assez que l'Homme cherche à satisfaire cet Instinct qui le porte à produire son semblable, il faut outre cela qu'il s'applique à cet Ouvrage important, d'une manière qui soit digne d'une Nature *raisonnable & sociable*. Ces deux mots emportent bien des choses. Le soin du Corps & de la Santé, l'entretien & le perfectionnement des facultés de l'Ame, une attention constante aux intérêts de la Société humaine, la nourriture & l'éducation des Enfans, tout cela est compris sous ces deux idées.

Seroit-ce, je vous prie, une chose qui convint à un Etre raisonnable & intelligent, de s'abandoner si aveuglément au premier

mou-

vement de la Nature, que les plaisirs qu'il cherche devinssent pour lui une source féconde de douleurs & d'amertume; que son Corps afoibli, & son Esprit tombé dans la mollesse & dans la langueur, le réduisissent dans un état pire que la Mort même? Conviendrait-il d'ailleurs à l'Homme, qui fait partie de la Société & qui est né pour elle, de se livrer au plaisir, au préjudice de cette même Société, & de ce qu'il doit aux autres Hommes?

L'Homme a donc ici plusieurs intérêts différens à ménager. Il lui est sans doute permis de chercher à satisfaire ses desirs, mais il ne doit jamais perdre de vue l'intérêt & l'avantage de ces nouvelles Créatures qui en sont un produit nécessaire. Le Genre humain se trouve si particulièrement intéressé à leur conservation & à leur perfection, que l'on peut dire que la négligence, ou l'attention des Hommes à cet égard, est la cause prochaine du bonheur ou du malheur de la Société en général. Faites y bien attention, *Milord*, & vous reconnoîrés aisément que toutes ces vues différentes entrent nécessairement dans le plan de la Providence, & qu'elles doivent par conséquent être tout autant de Règles pour l'Homme, & tout autant de ménagemens qu'il doit garder dans la recherche des plaisirs.

Voici donc en général, quelle est l'idée que je me fais du Mariage. Je l'envisage comme la Société d'un Home & d'une Femme qui s'engagent à s'aimer, & à se secourir mutuellement, & qui se promettent réciproquement leur faveur dans la vuë d'avoir des Enfans, de les nourrir & de les élever d'une manière conforme à la nature de l'Home, & au bien de la Société.

Toutes ces différentes vuës me paroissent liées entr'elles d'une manière nécessaire, & come elles sont toutes une suite de la constitution & de l'état naturel de l'Home, & dépendantes les unes des autres, on ne sauroit les séparer, ou du moins, à parler généralement, l'Home ne sauroit raisonablement s'arrêter à l'une, & négliger l'autre. Il ne faut donc pas considérer l'union conjugale come une Société qui se termine uniquement à l'union de deux personnes de différent Sexe par le plaisir. Elle doit au contraire être envisagée come une Société *relative*, & pour ainsi dire, *préparatoire* à la Société Paternelle & à la Famille.

En suivant ces principes, je trouve qu'il est essentiel à toute Société, que l'on y ait également égard à l'intérêt de tous ceux qui y entrent, & qui en font une partie nécessaire. Toute Société renferme l'idée de l'union de plusieurs personnes pour une même fin, pour un

un avantage comun. Il faut donc, autant qu'il est possible, pourvoir ici à l'avantage de tous en général, & de chacun en particulier. C'est la Règle de l'Equité qui le veut ainsi. Voici donc le résultat de toutes ces Réflexions; c'est que la Règle que la Nature & la Raison veulent que l'Homme suive, par rapport aux plaisirs de l'Amour & au Mariage, doit être prise de l'avantage du Père, de la Mère & des Enfans, & que c'est l'utilité combinée de ces différentes personnes, sagement ménagée, & rapportée en dernier ressort au bien de la Société en général, qui doit servir ici de premier Principe, & de Règle fondamentale.

Mais, direz vous encore, si c'est uniquement la propagation de l'Espèce, & la réparation du Genre humain que l'Auteur de la Nature a eu en vue, en donnant à l'Homme cet Instinct qui le porte au plaisir, étoit-il nécessaire de donner tant de vivacité à cette inclination? N'auroit-il pas été beaucoup plus convenable d'en modérer le degré & la violence? Par là, on auroit épargné à l'Homme bien des combats, & cette guerre intestine qu'il a souvent à essuyer entre ces desirs & sa Raison.

Je vous avoue, *Milord*, que cette difficulté est assez forte. Pour la résoudre, tâchons de pénétrer plus avant dans les secrets ressorts de

de la Nature. Peut-être lui arracherons nous le mystère qu'elle nous cache, peut-être trouverons nous enfin le dénouement & la Clé de tout ce système.

. . . En général, à quoi pensez-vous que nous soions redevables de ces agrémens que nous trouvons tous les jours dans le comerce des Femmes? Leur douceur naturelle, la vivacité de leur esprit, la délicatesse de leurs sentimens y contribuent sans doute considérablement; mais ce n'en est pas là la seule cause. Il y en a une autre, qui pour être plus cachée, n'agit pas moins puissamment, & qui fait même valoir toutes les autres. Ces nœuds secrets, cette simpatie naturelle, qui sont l'effet du temperament, y entrent sans doute pour beaucoup. C'est la Source de cette complaisance réciproque, de ces attentions obligantes que nous avons les uns pour les autres; c'est de là que vient cette politesse, qui adoucissant insensiblement ce qu'il y peut avoir de rude, & de trop fort dans le naturel de l'Homme, & corrigeant en même tems ce qu'il y a de trop foible dans le caractère des Femmes, contribue ainsi merveilleusement à réunir les deux parties du Genre-humain, & à serrer les nœuds de la Société.

D'ailleurs, croiez vous que sans l'aide d'un penchant aussi vif & aussi doux que l'est celui
qui

qui rapproche les deux Sèxes, l'Home se fut porté volontiers & de lui même, à contribuer à la réparation du Genre humain? Pour moi, je suis persuadé que pour peu que l'on eut afoibli la sensibilité & la vivacité de l'Instinct, la Raison n'auroit jamais été assez puissante pour porter l'Home à prendre sur soi la peine de mettre au monde des Enfans, qui sont quelquefois pour les Parens une source de chagrins & d'amertumes, & qui du moins sont toujours pour eux un sujet de travail & de peine. Ce n'est donc pas sans fondement que la Providence s'est, pour ainsi dire, défiée de la Raison à cet égard, & qu'elle a fait venir à son secours le Tempérament & l'Instinct, qui entraînent l'Home, d'une manière également douce & puissante, à réparer les pertes de la Société, & supplée ainsi à ce que la Raison auroit pû laisser en arriere.

..... Cela pourroit déjà sufire pour nous faire comprendre le secret de la Nature, & pour nous faire sentir les avantages qui reviennent à l'Home de sa constitution naturelle par rāport au plaisir. Il y en auroit là assez pour justifier le Créateur à cet égard, & pour apprendre à l'Home, que s'il peut d'un côté raisonnablement chercher à satisfaire ses desirs, il ne doit en même tems le faire qu'a-

vec une sage retenue. Il doit comprendre que leur vivacité naturelle ne sauroit l'autoriser à s'y livrer sans mesure, puis qu'il peut les moderer en faisant usage de la Raison, & que c'est d'ailleurs dans des vuës bien différentes que la Nature leur a doné ce degré de vivacité.

... Mais on peut aller plus loin, & faire voir que la constitution de l'Home par rapport au plaisir, est encore un des fondemens naturels de la Société en général, & un principe physique de la Sociabilité.

En éfet non seulement le Mariage est comme la Pépinière du Genre humain, mais encore il dispose merveilleusement l'Home à la Sociabilité. L'amour des Pères pour leurs Enfants, fait que l'Home en devenant Père de Famille, devient en même tems beaucoup plus propre à remplir les devoirs de Citoïen. Ses Enfants sont tout autant d'autres lui-même. Ce sont des branches d'un même tronc, qui ne font qu'un tout avec lui, & pour lesquelles l'Home ne s'intèresse pas moins que pour soi même. Aussi l'expérience fait elle voir, que toutes choses d'ailleurs égales, ceux-là sont de beaucoup meilleurs Citoïens qui sont Pères de plusieurs Enfants, que ceux qui vivent dans le Célibat. C'est que les premiers tiennent à la Société par beaucoup plus

plus de liens. C'est proprement ici une extension d'Amour propre. On peut donc assurer à cet égard, que la constitution naturelle de l'Homme, par rapport au plaisir, renferme en elle-même come les premières semences de la sociabilité.

J'ose même dire, que cette disposition naturelle au plaisir, à la considérer en général, donne à l'Âme un caractère de tendresse, & pour ainsi dire, une trempé de douceur & d'humanité, que la Raison toute seule ne fauroit produire. Tout ce qui met les Hommes dans une dépendance réciproque lés uns des autres, par rapport à leurs plaisirs, contribue infiniment à donner à leurs Mœurs une impression de tendresse & d'humanité; si nécessaire au bonheur de la Société en général. Aussi ton toujourns remarqué que les Hommes disgraciés de la Nature, qui sont pour ainsi dire, morts au moment de leur naissance, ou qu'une main barbare a privés du principe même du sentiment & du plaisir, sont de tous les Mortels les plus insociables, gens durs & cruels, incapables de compassion, & inaccessibles à la pitié. Au contraire, les naturels les plus durs & les plus farouches deviennent modérés, humains & traitables, dès que l'on peut parvenir à toucher en eux cette partie sensible & délicate.

même des passions les plus violemment émuës. Ce sont là tout autant d'heureux éfets du tempérament, & du penchant naturel de l'Home au plaisir, qui agit à la vérité d'une manière cachée & insensible, mais toujours d'une manière également puissante & victorieuse.

Voulés-vous, *Milord*, que je me serve d'un exemple pour doner plus de force à mes Remarques ! Le Roi *David*, au plus fort de sa colère contre *Nabal*, dans le tems qu'il avoit juré d'exterminer toute sa Maison, & qu'il étoit en chemin pour l'exécuter, pût il résister aux représentations & aux prières d'*Abigail* ? Les *Sabins*, si cruellement outragés, par les *Romains*, qui contre le Droit des Gens & de l'hospitalité, avoient enlevé leurs Filles & leurs Femmes, purent-ils conserver leur juste colère, & satisfaire leur ressentiment, à la vuë de ces mêmes Femmes qui les conjuroient de modérer leurs transports ? Le combat étoit déjà engagé bien avant & très opiniâtre, au milieu même de Rome, lors que les *Sabines* le jetterent courageusement au milieu des Combattans ; leurs prières & leurs larmes suspendent tout d'un coup l'animosité réciproque ; un charme secret & puissant fait tomber les Armes des Soldats, & par la plus inopinée ré-

révolution, ces deux Peuples deviennent Amis, au moment même où ils cherchoient à se détruire.

L'Histoire Romaine nous fournit encore un Fait très remarquable sur ce sujet, & que je ne saurois me résoudre à passer sous silence; c'est celui de *Coriolan*. On sait quel étoit le caractère & quel fût le sort de ce fier Républicain. C'étoit un Home sage, désintéressé, attaché inviolablement à l'observation des Loix, & d'ailleurs très marqué par sa valeur; mais en même tems dur & impérieux, sévère aux autres come à lui même. On sait coment après s'être déclaré hautement contre les entreprises des Tribuns, il fût enfin condamné par le Peuple à un exil perpétuel. Il se retire chez les *Volsques*, & leur aiant fait prendre les Armes contre les *Romains*, il entre dans les Terres de la République. Tout plie devant lui; *Rome* même tremble, & se voit en danger. On envoie des Députés à *Coriolan*, pour le prier de doner la paix à sa Patrie; mais ce fût inutilement. Nouvelle Députation, aussi infructueuse que la première. Le Sénat consterne résout d'envoier de troisièmes Députes à ce Général inexorable, & pour mieux réussir, il nomme pour cela les Ministres de la Religion. Mais cette troisieme tentative

ne fut pas plus heureuse que les précédentes. *Coriolan* toujours inflexible, les renvoie. Enfin pour dernière ressource, le Sénat députe la Mère & la Femme même de *Coriolan*, accompagnées de plusieurs autres Dames Romaines. *Coriolan* averti de leur venue, se prépare à les recevoir avec tout le respect qui leur étoit dû, & à ne leur rien accorder d'ailleurs. Mais il comptoit sur une dureté dont il n'étoit pas capable. Cet Homme fier, que deux Députations du Sénat n'avoient pû fléchir, sur qui les Ministres même des Dieux n'avoient rien pû gagner, n'eut pas plutôt vû sa Mère & sa Femme, & tout ce Cortège touchant de Dames Romaines, que l'esprit de vengeance fit place chez lui au sentiment de la Nature. Le même Homme, qui avoit résisté aux sollicitations & aux prières de tout ce qu'il y avoit de considérable dans *Rome*, ne pût tenir un moment contre les supplications & les larmes des Dames Romaines. C'est ainsi que *Rome* & la République entière furent sauvées du péril qui les menaçoit; par ces attraits puissans & enchanteurs, par cet Instinct & cette inclination naturelle qui ont tant de force sur le Cœur de l'Homme.

Voilà

Voilà quels sont les heureux effets du tempérament. Voilà quelles en sont les douces influences par raport à la Société. Ce sont là, sans doute, les vuës que la Providence s'étoit proposées. Ne sont elles pas toutes dignes de la sagesse du Créateur ?

Il est inutile après cela, *Milord*, d'entrer dans le détail des Questions particulières sur le Mariage. Il est aisé de faire l'aplication de ces principes généraux...

Je suis &c.





E X A M E N

De diverses Applications que l'on peut faire dans les Sciences & dans la Conduite de la Vie, de cette Sentence d'HORACE, Lib. I. Epist. 18. Virtus est medium vitiorum & utrinque reductum: La Vertu est un milieu entre deux Vices, également éloigné des deux extrémités.

Quoi que cette Maxime d'Horace soit assez connue, on en fait rarement une heureuse application. Les Païens, les Chrétiens l'ont prêchée, mais on oublie d'abord, ou on ne donne pas assez d'attention à ce point du *Milieu*, qui est celui de la Sagesse & de la Prudence. Les bornes d'un Journal ne permettent pas de rapporter une infinité de désordres, qui troublent la Société, par cette honteuse négligence. On se contentera, dans la première Partie de cet Essai, d'examiner le vrai sens de cette Maxime proposée par Horace à Lollius; de rechercher les *Milieus* qui se trouvent dans plusieurs exemples de la Morale Païenne & Chré.

Chrétienne, de la Discipline Eclésiastique, de l'Histoire, du Droit dans la Justice comutative &c. Dans une II. me Partie. on parlera, des Milieux que l'on doit observer dans l'exercice de la Justice distributive, & on fera sentir les désordres, les scandales & les crimes, qui troublent la Société Civile & Religieuse, lors qu'on s'éloigne de ces Milieux.

Lollius, âgé d'environ 24. ans fût nommé par *Auguste*, Gouverneur de *Cajus César*, son Petit - Fils. Dans ces circonstances les Avis judicieux d'une Personne sage étoient nécessaires à ce jeune Gouverneur, pour vivre à la Cour & se conserver la bienveillance de l'Empereur. *Horace*, qui étoit attaché à *Lollius*, estima, qu'il ne pouvoit se dispenser de lui écrire, pour le prémunir contre les principaux Ecueils de la Vertu. Cette Epitre instructive renferme une Satire délicate des Vices de plusieurs Personnes de la Cour qu'il devoit fréquenter, & avec lesquelles il devoit former des liaisons d'Affaires & d'Amitié.

Lollius étoit d'un Caractère ouvert & franc; il parloit naturellement, & tomboit peut être dans des excès si opposés à la Flaterie, que les Couttisans pouvoient les regarder come des manières rudes & grossières; D'autres envisageoient sa franchise

chise dans son procédé & dans ses discours, come une marque de droiture & d'honneur. Ainsi dans la supposition que la sincérité n'est pas toujours une Vertu parmi les Courtisans, *Lollius* avoit besoin de quelques avis pour se conduire avec prudence.

Le Poète debute d'abord par la différence qu'il y a entre un Flateur & un véritable Ami. Il la fait sentir par la comparaison d'une Dame vertueuse avec une Courtisane. Le Flateur & la Courtisane n'ont que leur avantage & leurs plaisirs en vue, sans aucun égard à ce qui est honête: Mais une Femme chaste, modérée & modeste dans ses Discours & dans ses Habits, & un Ami fidèle & véritable, n'étant susceptibles d'aucune perfidie, n'ont pour principe de leurs Actions que l'Honneur & la Vertu.

Le Vice opposé à la Flaterie, & qui n'est pas moins insupportable, c'est, *suivant Horace*, une grossièreté sauvage, qui se fait valoir par une barbe & une bouche négligée. On donne ce défaut pour une Liberté toute pure & une Vertu sincère: Mais, ajoute nôtre Poète, *la Vertu tient le milieu entre ces * deux Vices, & en est également éloignée.*

* Le Père Sanadon emploie dans sa Traduction le Pronom *Ces*; mais M. Dacier reste dans la généralité, & dit: *Entre deux Vices.*

Que cette Maxime se raporte uniquement aux deux Vices, dont *Horace* vient de parler, ou à tous en général, il s'agit d'en faire l'application. On ne s'aperçoit d'abord que d'un Milieu, qui se trouve entre les extrémités. Si le Point du Milieu, qui partage une Ligne en parties égales est marqué, on voit, d'un premier coup d'œil, deux égalités, qui sont les premières & les plus simples des convenances; mais il peut y en avoir d'autres. Entre une sordide Avarice & une Prodigalité excessive, on trouve une honête & loüable Oeconomie, & une Générosité plus ou moins étendue: Entre la Rusticité & une indigne Flatterie, il y a une douce & honête Complaisance; Tout a ses bornes. Par exemple, l'affranchissement de la Tyrannie des Modes, & le peu de soin de son Corps, cessent d'être Vertus, dès que l'on s'écarte de ces bornes: De même se refuser, sans nécessité, des choses nécessaires à la Vie, ce n'est ni Sobriété, ni Tempérance, ni Modestie; & en abuser, c'est un Crime. Paroitre en Public, ou dans des Cérémonies d'une manière négligée, & telle qu'on se la permet dans sa Maison, c'est indécence: Y paroitre avec des Ornemens recherchés & superbes, c'est immodestie, qui peut dégé-
nerer

nerer même en éfronterie. Paroitre dans les Fonctions publiques, où il s'agit de faire régner l'Ordre dans l'Etat, sans solemnité, sans décence, c'est une preuve, que l'on n'a aucune idée du but de ses Fonctions, ni même de l'Ordre.

Il y a donc des *Milieux* par tout. On doit les conoitre, faire de continuelles comparaisons entre les Persones, les Caractères, les Circonstances, pour se conduire avec sagesse, avec prudence, & d'une manière convenable. Ce sont ces Milieux, que l'on peut apeller, tantôt *Aritbmetiques*, tantôt *Géométriques*.

Tout ce qui est outré est condanable. Dans la Religion, le Zèle pour l'instruction de ceux que l'on croit être du nombre des Errans, est louable; mais ce Zèle est il outré? Il gâte tout. Porte-t'il à la Persécution? Il est aveugle & cruel: D'un autre côté, si par une Tolerance mal entendue, on donne trop d'accès aux Adversaires, si on ne se précautionne pas contre les Violences qu'ils comettent, lors qu'ils en ont le pouvoir, on tombe dans une extrémité opposée. Une indolence, ou une foiblesse honteuse enhardit les Persécuteurs, & les fait triompher de l'Innocence & de l'Eglise opprimée.

Mais

Mais, dira-t'on, ne doit on pas présenter la Joie gauche, à celui qui a frappé la droite, & n'est on pas obligé d'abandonner son Habit à celui qui a ôté la Robe. Autres extrémités ! Si on prend ce Précepte à la lettre, il y a un milieu, c'est la Patience. Si les Injures sont légères, on ne doit pas se défendre par des voies de fait, ni comettre des violences. Si elles sont atroces, s'il en résulte de grands inconvéniens, si les biens l'honneur & la vie sont exposés, il y a certains cas, où l'on peut repousser l'injure par l'injure, & il s'en présente d'autres où l'on a recours à la Puissance publique, dont l'Autorité & l'Institution sont divines, & établies pour soutenir l'Innocence & faire régner l'Ordre, dans la Société civile & religieuse.

Ces exemples sont soutenus par le Système de la Morale de l'Évangile : Elle est raisonnable par ses justes milieux. N'y en a-t'il pas en effet entre la sévérité & le relachement ? Cette Théorie est approuvée par les Docteurs des principales Comuni-
ons. Le Père Niceron a jugé, que la Morale de M. de la Placette tenoit un juste milieu. Les Règles qu'il donne, dit il, sont sentées, & également éloignées d'une excessive rigueur & d'un relachement criminel. Ce Ju-

ge n'est ni partial, ni suspect: Il fait PÉ-
loge d'un Théologien d'une Comunion
différente de la sienne, avec beaucoup de
franchise & de candeur. Si tous les Doc-
teurs étoient aussi modérés, aussi charita-
bles, la Vérité, qui est douce, y trouve-
roit son compte. Que les suites de pareil-
les dispositions seroient heureuses! Il ne
s'agiroit plus de ces funestes préventions,
de ces indispositions cruelles, de ces senti-
mens odieux contre des Frères, que l'on
regarde come Errans: Il ne seroit questi-
on que de trouver le juste milieu dont nous
parlons.

Les Habitans de *Malte*, voyant la main
de *St. Paul*, piquée d'un Vipère, porté-
rent ce Jugement précipité, que c'étoit
un Scélerat; mais aiant ensuite remarqué,
que le Venin n'avoit produit aucun mau-
vais effet sur lui, ils donèrent dans l'extrême
opposé, en le prenant pour un Dieu.
Ces Insulaires n'avoient pas des lumières
suffisantes, pour rapporter ce Miracle aux
Dons extraordinaires que ce Sanit Apôtre
avoit reçu.

Le même Apôtre éprouva encore à *Listre*,
avec *Barnabas*, les funestes effets des Juge-
mens extrêmes: Ces Saints Homes aiant
guéri un Boiteux, la prévention alla si loin
qu'ils

qu'ils furent pris pour des Dieux, & les Sacrificateurs vouloient leur immoler des Victimes: Mais les Juifs aiant animé la Populace contr'eux, *St. Paul* fut acablé de coups de pierres & laissé pour mort. C'est ainsi que le Peuple ne juge souvent que sur des apparences, & que lors qu'il veut corriger un Jugement précipité, il se jette dans un autre excès encore moins raisonnable. Les Païens reconnoissoient cette Vérité. *Hor.* dit *L. I. S. 2. 24.*

Dum vitant stulti vitia in contraria currunt.

Ce sont là des exemples de quelques extrémités dangereuses, dans lesquelles un sage Milieu auroit été très nécessaire. Il y a cependant des cas, où il n'y a point de Milieu, & d'autres où il se manifeste naturellement. Il n'y en a point lors qu'il n'y a qu'une extrémité mauvaise. Il n'y en sauroit avoir entre la souveraine Perfection & le Vice : *Quel accord y a-t'il entre Christ & Bélial ? Qu'est ce que le Fidèle a de comun avec l'Infidèle ?* En matière de Droit & de Politique, cette discussion est infinie. Un Home d'Etat, par exemple, dans les Préliminaires, dans les comencemens d'une Négociation, ne doit faire usage d'aucune idée moïenne. S'il fait le moindre

moindre pas , pour s'approcher de son Antagoniste , il perd du Terrain , avant l'examen de la Question ; ce dernier en profite & ne perd rien du sien. C'est dans de tels cas , que le compliment n'est pas de saison , puis qu'on ne sauroit guères manquer d'en être la Dupe. On est souvent étonné , que des Ministres publics usent de menaces , & se radoucissent ensuite. C'est une preuve qu'ils méprisent ceux à qui ils s'adressent , ou qu'ils prostituent leur Caractère : Par là ils donnent lieu à la raillerie & on les appelle des *Ministres hauts & bas* en même tems.

Il y a des Homes d'Etat , dont l'Esprit vaste ne peut se renfermer dans de justes bornes : N'observant aucun Milieu , ils se jettent dans des extrémités fatales. D'autres , avec beaucoup de pénétration , n'ont pas un degré de Jugement suffisant , pour se conduire dans des Négociations ou des Affaires délicates , & peuvent exposer l'honneur , ou les intérêts de leurs Principaux.

Des Gens d'une condition moins distinguée , sont fertiles en Projet pour l'établissement de leur fortune , sans qu'aucun leur réussisse : La vivacité de leur Esprit leur en donne l'ouverture ; mais le défaut de jugement leur en ferme la porte ; ils sont incapables

pables d'en profiter. Ce sont des Esprits qui pensent faux, & qui ne connoissent aucun Milieu.

L'Homme de Justice doit éviter les extrémités ; mais d'une manière bien différente. Les Engagemens respectifs des Parties, l'application de la Loi à ces Engagemens, & le véritable Point de la Question doivent fixer toute son attention. Un Juge naturellement bon & bienfaisant, est obligé d'être en garde sur son Caractère. Il est souvent porté à donner une explication trop favorable aux Droits de l'un ou de l'autre des Plaideurs ; à chercher des idées moyennes, des tempéramens pour concilier leurs prétentions, & juger par des expédiens, en prenant quelque chose des deux extrémités, pour en faire un composé, qui ne sera ni juste ni injuste ; mais cette méthode peut avoir ses inconveniens, & plonger les Plaideurs dans de nouvelles difficultés. A la vérité, les Juges sages & éclairés, sont quelques fois obligés de prendre le parti de la conciliation : Les Parties ont fait leurs Contracts en termes si amphibologiques ; elles ont tellement embrouillé la Procédure, les formalités & l'ordre judiciaire, qu'il est impossible de trouver les justes Milieux, qui doivent être les prin-

cipes & les motifs de la Décision. Mais ce sont des exemples dont il ne faut pas abuser. Ces cas sont d'autant plus décevans qu'il s'y trouve un pas trompeur. Cette manière de penser, a souvent la pluralité des suffrages; chacun y trouve une partie de son opinion; elle réunit les Juges partagés. Pour n'être pas obligé, ou pour n'être pas tout à fait capable de faire un examen ultérieur de la Question, un Juge entre dans la conciliation; il se forme un système de Pièces rapportées, qui sont étrangères, ou qui n'ont entr'elles que peu ou point de rapport; l'attouch propre s'y trouve flaté; l'attention, qui est un travail, est soulagée, & chacun s'en décharge le plutôt possible.

De pareils Jugemens peuvent mettre quelque fois la paix dans les Familles; mais c'est un Venin, qui empoisonne la Postérité sans qu'on s'en aperçoive. Ce sont des pièges que l'on tend aux Juges qui siégeront dans la suite. L'exemple les saisira; ils les prendront pour des preuves de l'Esprit de la Loi ou de la Coutume. On doit réfléchir cependant, que si l'exemple forme un Argument aisé à faire & à comprendre, il est très imparfait: Il occasionne souvent l'erreur & l'illusion; chacun l'applique à son mode & suivant ses intérêts; & si on le suit,

les Loix, les Coutumes, & même les Constitutions de l'Etat, pourroient être dans la suite tellement altérées & dénaturées; qu'elles risqueroient de perdre leur évidence, leur force & leur autorité.

Tantôt on pêche, en prenant des idées moyennes, & tantôt en ne les prenant pas: On pêche contre la Loi, lors qu'on s'attache uniquement à ses termes, & qu'on abandonne son Esprit & la raison, qui en est l'ame *. En cas d'Adultère, par exemple; les Loi qui, après le Divorce; ne permettent pas aux Coupables de se marier ensemble, sont fondées sur ce que l'on ouvreroit la porte aux Vicieux pour comettre ce Crime; & que l'on doneroit lieu, par là, à la Dissolution de leur Mariage avec l'Innocent; ou même à atenter à sa Vie. Mais ce fondement peut être ébranlé, s'il y a des circonstances qui puissent rendre la faute du Coupable moins aggravante; si ce Coupable ptouve l'impuissance de la Personne avec qui il est uni; si on peut acuser le Conjoint d'une desertion malicieuse; s'il est absent pendant le tems fixé par la Loi, en sorte qu'on puisse le presumer mort; ces cas étant des moyens suffisans, pour faire dissoudre le Mariage, le sont aussi pour le permettre

G g 2

entre

* Ratio enim Legis est anima ejus,

entre les Coupables. Alors le Tribunal a la liberté de juger relativement aux circonstances. Le principe ou la raison de la Loi venant à cesser, sa disposition doit cesser conséquemment. L'Eglise ne doit pas prendre toujours cette Loi à la rigueur : Elle n'a aucun intérêt qu'il y ait des Enfants illégitimes dans la Société. Ces Fruits innocens du Crime de ceux qui leur donnent la Vie, doivent ils être eux & leur Postérité, à jamais malheureux dans le Monde. Cette extrémité seroit fatale, & on ne peut l'adopter, que par l'abus que l'on feroit des termes de la Loi.

Des Théologiens donnent quelques fois dans ces extrémités, & distinguent les Enfants illégitimes d'une manière plus odieuse, que ne le font les Jurisconsultes. S'agit il des Ordres sacrés & des Bénéfices, ils ne peuvent y parvenir sans dispense. Mais qu'ont-ils faits ces Enfants batards, adultérins, incestueux, pour être distingués des autres d'une manière si odieuse ? Rien du tout, dit le Jurisconsulte *Papinianus*.

A la vérité, dans le Gouvernement des Juifs, les Batards n'entroient pas dans la Magistrature, non plus que ceux qui avoient certains défauts personnels; mais c'étoit pour des raisons particulières à ce Peuple. Leur
Con-

condition est aussi différente en divers Etats, suivant leurs Constitutions. Mais pourquoi fermer la porte à leur légitimation par des explications rigoureuses de certaines Loix, qui ont pour but de prévenir les Crimes qui peuvent souiller la sainteté du Mariage ?

Lors que les Canonistes (*) déclarent, que l'Enfant adultérin d'un Père, qui après la mort de sa Femme a épousé la Mère de cet Enfant, n'est pas légitime par le Mariage subséquent, ils n'apuient leur sentiment que sur les termes de la Loi, qui leur paroît même rigoureuse, puis qu'ils parlent d'une manière plus décisive, lors que l'un ou l'autre des Coupables a machiné (***) en quelque façon, la mort de la défunte. On voit que ces Jurisconsultes cherchent des apuis, pour étayer la Règle, & qu'ils ne la croient inébranlable, que lors que le Mariage des Coupables est accompagné de circonstances odieuses & criminelles. Il faut donc chercher un Milieu entre la sévérité & le relâchement. Ne pas le faire, c'est n'avoir aucun sentiment de charité, & s'aveugler par un zèle outré.

G g 3

II

* Cap. VI. Tanta est &c. Qui filii sint legitimi.

** Cap. eodem, Præsertim si in mortem prioris uxoris aliquid fuerit machinatus.

Il est à observer, que dans ce Chap. VI, on ne parle que de la légitimeté des Enfans; ce qui doit dépendre absolument du Gouvernement civil. Il importe à l'Etat de statuer des Règles, qui établissent cette légitimeté, pour rendre ces Enfans participans des Droits civils, les rendre Membres des Bourgeoisies, des Communautés & du Corps de l'Etat. Tout cela ne peut recevoir aucune application à l'Eglise.

Voions encore quelques comparaisons de certains cas qui arrivent, avec ceux que l'on croit être décidés par les Loix, quoi qu'il n'y en ait aucune.

Dans les Pais où tout est liberté, les Peuples prétendent n'être point obligés de prouver leurs Franchises, lors qu'ils en sont en *presque-possession* depuis un tems immémorial. Des Auteurs très distingués entrent dans cette idée; mais ils la restreignent en faveur des Peuples libres, & qui n'ont jamais été de *Main - morte*; ils argumentent du Serf ou Esclave des Romains. Les Homes qu'on appelle *propres* sont libres; ils jouissent des Droits civils; cependant quelque uns sillogisent de leur état à celui des Esclaves; mais d'autres y aportent une exception: *Cela est vrai*, disent ils, *à mains qu'il n'y ait une diférence en ce que nos Serfs*
ne

ne soient tels par des Conventions; alors on les regarde come des *Amodiateurs* & des *Fermiers* *. Le célèbre *Mr. Dunod de Charnage*, dans son *Traité sur cette Matière*, fait une Section particulière de la *Main morte par Convention expresse*. Les Règlemens qui les concernent, & ceux qui regardent les *Mainmortables de naissance*, sont établis dans les *Coutumes du Comté & du Duché de Bourgogne*. Il y auroit bien des Observations à faire sur l'état des gens qui se sont rendus à discrétion, sur celui de ceux qui se sont engagés à cultiver des Terres, & qui après le laps de 30. ans sont attachés à la *Glebe*; mais elles ne peuvent être renfermées dans les bornes d'un Journal. Il suffit de remarquer, qu'il est dangereux de tirer d'abord des conséquences de l'état d'une Personne à celui d'une autre. Il ne sauroit y avoir la de Milieu commun.

On se fait aussi de grandes illusions dans l'Histoire, lors qu'on ne recherche pas les justes milieux, qui peuvent concilier les contradictions qui s'y rencontrent. L'Histoire de la Suisse, notre chere Patrie, nous en fournit un exemple, qui mérite d'être rapporté. Quelques uns de nos plus célèbres Historiens ont crû, que les Suisses n'étoient pas libres, quand *Cecina* les soumit à *Vitellius*.

* *Conductitii*.

D'autres ont soutenu, au contraire, qu'ils étoient libres alors, & qu'ils devoient l'être par les Privilèges distingués qu'ils furent acordés dans l'Alliance que *César* leur avoit procurée. Les premiers objectent : Pouvoient-ils être libres, lors qu'*Auguste* mit leur Païs dans la Province Liooise, qu'il y établit une Juridiction, qu'il les partagea en *Conventus*, & qu'eux mêmes, dans l'Inscription d'un Autel qu'ils dressèrent à ce Prince, s'appellent *Provinciales*. On concilie cette espèce de contradiction, en faisant attention au titre d'*Allié*, qui suivant le stile des Romains, n'étoit point incompatible avec la condition de *Sujets*. Ces grands & sages Politiques ne rebutoient point ceux qu'ils soumettoient à leur Empire par de signalées Victoires. Il les qualifioient de libres, quoi qu'il ne fussent pas dans une parfaite liberté. En effet, les Suisses, qualifiés tels, ne laissoient pas de paier un Tribut annuel. D'autres Peuples avoient le titre d'*Amis & de Frères* du Peuple Romain, cependant tous étoient soumis au Gouvernement général des *Gaules* & aux Magistrats Romains.

Voilà un milieu entre une sujettion proprement dite, & une indépendance entière. Quoi que la liberté soit grande, l'on n'en est

est pas moins Sujet. Le Souverain de tels Peuples n'en est pas moins Souverain ; il suffit qu'il ne relève que de la *Grace de Dieu*. On aplaniroit bien des difficultés dans l'Histoire, si on se transportoit dans le Siècle dont elle parle, & si on s'apliquoit à conoitre l'état & le génie des Nations dont on raporte les Evénemens*.

Quelques uns acusent *Marc Aurelle* d'indulgence, & d'autres de sévérité. Mais ne convient-t'on pas généralement, qu'il étoit le Modèle des Princes ? Il adoucissoit les peines, lors que le Criminel étoit condamé sur un certain degré de preuves établies par la Loi & sur une rigueur que le Juge étoit obligé de suivre ; mais lors qu'il s'agissoit de Crimes énormes, dont l'Acusé étoit manifestement convainçu, il étoit inexorable.

Neuchâtel le 22. Nov.

E. M*****.

1748.

* On peut lire à ce sujet les excellens *Memoires critiques sur l'Histoire ancienne de la Suisse*, que Mr. De Bochat donne actuellement au Public, Tom. I. p. 449. Mémoires d'une Littérature surprenante & d'une Critique délicate & judicieuse.



LES LUNETTES DE LA RAISON.

Que j'aime à voir un sot finement exprimé.
Sourire d'un Portrait sur lui même formé. BOILEAU.

VOUS venez de nouveau, *Mon cher Ami*,
caresser mon amour propre, dans le
dessein de m'arracher encore quelques Ob-
servations, faites à l'aide de mes chères Lu-
nettes. Il n'étoit point nécessaire pour cela,
de vous étendre sur le chapitre de mes
louanges, l'Amitié seule opère plus sur moi
que les Eloges les plus flatteurs : Tout l'En-
cens que vous répandés en l'honneur de mon
Esprit, ne me ferait pas mettre la Plume à la
main, si les sentimens du Cœur ne venoient
plaider contre ma paresse : L'Amitié vous
done sur moi des droits incontestables : Nos
Ames unies par un lien si doux, ne doivent
avoir qu'une même volonté. Je me hâte
donc de comencer.

La Promenade est toujours le Théâtre de
mes Réflexions. J'y fus il y a quelques Se-
maines avec mon cher Philaléthe. La *Raison*
étoit le sujet de notre Entretien, lors que
tout

tout à coup, nous la vîmes venir à nous. Elle nous parût beaucoup plus gaïe qu'à son ordinaire. Nous lui demandâmes la cause de cette joie qui étoit peinte sur son Visage : Elle nous répondit, avec cet air gracieux dont elle assaisonne tous ses Discours, qu'elle venoit de passer de doux momens avec une Dame de sa conoissance : La voilà, nous dit-elle, en nous la montrant : C'est une de mes bones Amies; elle tient la première place dans mon Cœur : L'Imagination, comme vous voyés, n'a pas besoin de travailler pour la rendre belle : La Nature l'a pourvüe abondamment de tous les Agrémens extérieurs; mais son moindre avantage est d'être belle : Les Vertus de son cœur & les Talens de son Esprit, vous font oublier l'agrément de ses traits, & ce qui arrive rarement chez le Sexe, si elle cherchoit à plaire, ce seroit par cet endroit là. Ses manières sont simples, ingénües, caressantes, & elle a le Cœur come les manières : Elle fuit tout ce petit manège que les Coquettes croient si solement n'être connu que d'elles mêmes : Se fiant négligemment à ses charmes, elle ne vous étale pas orgueilleusement tous ses appas; elle ne tire pas de sa figure tout ce qu'elle en pouroit tirer, son dessein n'étant pas de s'emparer de l'attention des Cavaliers, & de les inviter à la servitude. Elle n'est pas dans
 le

le cas de ces Belles qui doivent garder un silence politique, si elles ont encore assez d'esprit pour connoître qu'elles en manquent : au contraire son Esprit donne de nouvelles graces a sa physionomie : Il n'a pas besoin pour paroître, de le faire un Trésor de différens ridicules, & d'être savant en Anecdotes scandaleuses, ou dans ce Langage aussi ridicule que fréquent, où l'on ne rabaisse ses charmes & ses talents, que pour en occuper la Compagnie, & donner lieu a les relever. Riche de son propre fond, il n'a pas besoin de tous ces Artifices ; c'est un modelé achevé de douceur & de modestie : Elle ne ressemble pas à ces Filles, qui seroient aimables, si elles ne savoient pas qu'elles le sont, ni à celles qui ne plaisent pas, parce qu'elles veulent trop plaire : Elle n'est point du tout affectée, (Qualité rare parmi le Sexe) Elle perfectionne ses talens naturels, sans chercher à s'en faire de nouveaux, qui ne réussissent jamais. Si elle étoit née Beauté languissante, elle ne se seroit pas mise en tête, come tant d'autres, d'être vive & pétillante : Elle ne pen'se point non plus que pour être vertueuse, il faille tenir des discours éternels sur la pudeur & sur la vertu, & brüquer un Cavalier sous prétexte qu'il est Cavalier, & come si de Sexe à Sexe on devoit être impoli de peur d'être

fa-

familier. En un mot, elle a toutes les qualités du BeauSèxe & elle n'en a pas les défauts.

Vous nous faites là un beau portrait de votre Amie, dis-je à la Raison. Ne seroit-il point un peu flaté? L'Amitié n'auroit-elle point guidé le Pinceau? Point du tout, me répondit-elle: *La Raison* n'outré jamais les choses: Elle apprend à les bien conoitre, avant que d'en porter son jugement, sur tout quand il s'agit de conoitre une Femme, elle ne juge pas sur les premières aparences; elle sait que pour l'ordinaire elles sont assés trompeuses: Ce n'est pas sur leur Visage seulement que les Femmes mettent du fard, la plûpart de leurs Discours & de leurs Actions en sont tiés souvent couverts: Heureux celui qui voit au travers de ce Voile! Ce n'est qu'après un long examen que je me suis convaincue que mon Amie est telle que je viens de la dépeindre.

Quoi! m'écriai je avec étonement, il se trouve donc un individu féminin qui fait plus de cas des qualités de son Esprit que des agrémens de son Corps; qui ne cherche pas à être l'unique objet des soins & des attentions des Cavaliers; qui n'emploie pas avec eux les rubriques de la Coquetterie; qui est capable de penser bien d'une Femme, que la beauté peut lui donner pour Rivale; & qui fait n'en pas médire? Voila sans

doute le Phénix si vanté des Anciens:

Je ne suis pas surprise de vôtre étonnement, me répondit la Raison, si je n'avois pas vû de mes propres yeux un Phénomène aussi singulier, j'aurois eû bien de la peine à le croire, où plutôt je ne l'aurois jamais crû. Mais venés vous en convaincre par vous même: Abordonis cette Personne d'un si rare Mérite; vous verrés come elle soutiendra l'Epreuve de vos Lunettes. Vous n'aurez même pas besoin de les employer; sa sincérité & sa candeur se font d'abord jour au travers de ses discours & de ses actions: Certainement elle n'est pas Saxe de ce côté là.

Nous nous avançames respectueusement. Nôtre Conductrice nous présenta à elle. Quoi qu'elle nous lui fussions inconnus, *Philalème* & moi, elle nous reçût d'un air qui nous disoit, *la Raison n'a rien outré dans son Portrait*, & non, avec l'impolitesse mal entendue; dont la plupart de nos Dames régalent ceux qui ont le malheur de les voir pour la première fois. Elle étoit dans l'idée qu'un étranger, par la même qu'il est étranger; porte avec lui une Lettre de recommandation auprès du sexe. Il seroit à souhaiter que son Idée fût goûtée de nos Dames: Elles s'épargneroient des Epithètes qui ne leur font pas trop honneur. Les compliments furent courts; elle avoit appris de la Raison à

les abrèger, en ne leur ôtant rien de leur sincèrite. Nous nous entretenmes pendant quelque tems avec elle. Je pourrois vous envoyer un jour, si vous en êtes curieux, nôtre Conversation : Elle roula sur une Question proposée par *Philalèthe* : Qu'entendez vous, dit-il, à la Raison, par les Dames *du haut & du bas* ? Je n'ai jamais pû comprendre l'origine de cette distinction ? La Raison laissa parler là dessus nôtre Phénix féminin, qui nous dit les plus jolies choses du monde, & finit par ces termes, qui ont plus de sens, à ce que me dit la Raison, qu'il ne semble d'abord : *Il y a bien souvent du bas dans le haut, & il est à souhaiter qu'il n'y ait jamais du haut dans le bas.*

Nous fûmes obligés de quitter cette aimable Dame, après quelques tours de promenade : Des fâcheux vinrent nous priver de sa Compagnie. En nous retirant, nous conclumes, que la *Raison* ne nous avoit tracé qu'un léger Craion des beaux traits qui la caractèrisent, & que l'Original étoit de beaucoup supérieur à la Copie. Mais, s'il vous plait, *dis-je à la Raison*, d'où vient que parmi le Sexe, il se trouve si peu de Persones d'un mérite aussi distingué ? La cause principale en est facile à trouver, *me répondit elle*, la voici en deux mots. C'est que les Femmes sortent, pour la plûpart, de leur Caractère

naturel, & se donnent toutes les peines du monde pour être ridicules : Avec les talens qu'elles ont, elles ne sauroient manquer de le devenir en perfection : C'est ce qui arrive. J'en vois peu que l'affectation ne gâte : Celles qui sont le plus aimables, sont celles qui ont le mieux su conserver leur naturel, ou qui ont moins réuffi à l'alterer. Voiés Mademoiselle X** ; elle seroit aimable, si elle ne s'éforçoit pas de paroître, en se donnant pour ce qu'elle n'est pas. Voiés au contraire la charmante *Thémire* ; tout plait en elle, parce que tout est naturel ; elle ne conoit l'affectation que pour l'avoir remarquée chez ses Amies. En un mot, le Sexe seroit le *Beau Sexe* & l'aimable, s'il se conservoit tel qu'il sort des mains de la Nature. Tout ceci, mériteroit d'être mieux développé, *continua la Raison*, & je le ferois sans ces Importuns qui s'aprochent. Engeance odieuse, *s'écria Philaléthe* ! Que ne La politesse l'empêcha d'en dire d'avantage ; on nous aborda ; il falut s'ennuyer un quart d'heure, & paroître encore, suivant les loix qu'une miserable Mode a dictées, les Gens les plus agréablement amusés du monde.

Nous fûmes enfin libres. Parlés nous un peu, *dis-je à la Raison*, de l'Esprit du Sexe. Savés vous bien, *me répondit elle*, que c'est un Chapitre très difficile à traiter, & qu'il en est

est peu où les Hommes donent si fort à gauche ; car persuadés vous bien , qu'il n'appartient pas à des Gens qui ont des yeux , de juger de l'Esprit d'une Fille qui les a trop vits. J'ai vu mille sotises passer pour avoir une finesse inconcevable , parce qu'on les acompagnoit d'un sourire ou d'un coup d'œil si traitre , que le discernement des Auditeurs ne savoit plus où il en étoit. Une figure apétissante est aux discours d'une Fille , ce qu'est à un Livre la beauté de l'impression ou de la couverture. La plupart confondent ces deux beautés , & font influencer l'une sur le jugement qu'ils portent de l'autre. Il est vrai qu'il ne faut qu'une Petite-vérole pour soufler tout cet Esprit là , & qu'il ne tient pas plus long tems que la vivacité du teint ou des yeux : Mais toujours est-il qu'en attendant , on a été spirituelle par excellence , & qu'on a mérité seule tous les applaudissemens & les éloges. Quant à celles à qui la Nature a doné en naissant un Brevet de mauvaise façon , vous ririés de voir come elles s'imaginent qu'elles ont par là même reçu de l'Esprit en dédomagement. Il est vrai que d'ordinaire la mauvaise humeur les rend âpres & malignes , & chez bien des Gens , c'est la même chose que d'être spirituel. Dans ce monde chacun veut briller , & les Femmes , plus que tout autre,

aimeroit mieux , come *César* , être les premières du Village , que les dernières de la Ville. Quand on ne manque pas de mauvaise façon , il faut qu'on le sache malgré soi. Ces maudits Miroirs vous le viennent dire tout platement & sans détours , & puis le vilage des Cavaliers en tiendroit lieu , s'il en manquoit. Que faire en pareil cas ? De bone foi où en seroit on , si l'on n'avoit la ressource de se faire passer pour un Esprit caustique , ou pour un Génie plus que féminin , ou pour une Savante , ou pour une Fille revenue de la bagatelle. Sans tous ces petits subterfuges là , il seroit beau voir un Individu du Sexe , tranquille au coin d'une Chambre , ne chercher ni à plaire aux Hommes , ni à picoter les Femmes. Je vous prie , est ce là une idee que l'on puisse soutenir ? Quand les Graces & les Ris de la Jeunesse ont tiré leur réverence & vous ont souhaité très humblement le bon soir , il arrive quelquefois qu'une Femme se met en tête d'avoir du discernement , de penser d'une manière relevée & au dessus de ce que pense la Jeunesse , qu'elle regarde avec dedain , du haut de sa nouvelle dignité : Elle prétend développer tous les replis du Cœur ; elle parle déjà métaphisique ; elle analise les sentimens ; elle conoit à fond tous les ressorts qui font agir les Homes ; là voilà qui differte ,

éxa-

examine, distingue, conclut, décide sans fin & sans cesse, & ce qu'il y a de bien plus plaisant, s'imagine raisonner juste. Voilà un assés plaisant travers, *s'écria Philalèthe*, mais tout cela n'est rien encore, pourvû qu'une Dame ne se mêle pas d'écrire & de composer sur des sujets où elle n'entend rien; Nous sourimes tous les deux, en nous rappelant la cause de cette Réflexion. Mais que pensés vous, *dis je à la Raison*, de ces Dames qui se font mûles dans la tête qu'elles ont de l'Esprit, parce quelles causent à tort & à travers? Je pense, *me répondit elle*, que si du Babil on pouvoit conclure à l'Esprit, il n'y auroit rien de plus commun que l'Esprit parmi le Sexe. Je conois entr'autres une Dame qui avoit un fond d'esprit inépuisable.

Nous en étions là, lors que *Philalèthe* nous interrompit: Voici, *nous dit-il*, un spectacle bien amusant, il mérite nôtre attention. C'étoit un jeune Cavalier, qui débitoit gaillamment des fleurettes à une Blonde, dont il étoit aimé; mais qui suivait la fine politique du Sexe, vouloit lui cacher ses sentimens. Rien de plus divertissant que son embarras; elle n'osoit regarder son Amant, dans la crainte que ses yeux ne parlassent pour la langue; elle trembloit que son cœur ne fût pris sur le fait. . . Les yeux d'une Belle

font pour l'ordinaire de petits traitres, qui disent beaucoup plus qu'on ne leur permet de dire : C'est l'Oracle des Amans : Ceux qui sont faits à leur langage, ne manquent pas de les consulter ; leur reponse n'est presque jamais équivoque. Nôtre Blonde le savoit depuis l'âge de 12. Ans : Elle l'avoit appris d'une de ses Amies, qui le tenoit de sa Sœur. Tandis qu'elle tenoit bride en main à ses yeux, elle n'épargnoit rien, d'un autre côté, pour enlacer de son mieux le Cavalier dans les filets de l'Amour ; elle le régaloit sans cesse de quelque petite & atraiante découverte sur ses charmes ; elle faisoit pirouetter la tête, pour en varier les attitudes, & ménager de nouvelles graces aux traits de son Visage ; elle se panchoit nonchalamment, pour laisser entrevoir une Gorge naissante, qui souffroit impatiemment le Joug du Mouchoir, & qui sembloit avoir une envie déméfurée de prendre un peu l'air. Une Tabatière sortie à dessein lui disoit ; *Regardés la blancheur de cette Main ; Na t'elle pas une forme admirable ?* Quant au Cavalier, tout étoit tendre jusques dans sa manière de prendre du Tabac. Le moindre de ses gestes se ressentoit de son Amour ; mais ce qui nous amusa le plus, ce furent ses Discours, dont le Stile étoit des plus singuliers : *La Nature, lui disoit-il, vous a faite pour son*
Chef-

Chef d'Œuvre ; elle ne joie plus que de son reste dans ses autres Productions : Elle peut se vanter d'avoir travaillé quelque chose de parfait, & qui mérite de grandes dépenses d'admiration de nôtre part : Quelle vivacite dans les yeux ! Quelle majesté dans le port ! Quel teint de Lis & de Roses ! Pour moi, Ma chère Enfant, dès le moment que je vous vis, je vous donai un Cœur qui avoit résisté aux Attaques de mille & mille Belles qui l'assailloient de tous côtés, & qui braquoient contre lui toute l'Artillerie de leurs charmes. Tant d'atraits réunis n'auroient pu exécuter ce dont un seul de vos regards est venu aisément à bout. Acceptés le, ce Cœur jadis si fier & si intraitable, qui ne pouvoit être transpercé que par la flèche de vos apas. Heureux si vous ne le précipitès pas dans le fossé de vôtre indifférence ! La Belle rioit de tous ces Discours, d'un air qui ne cherchoit qu'à se persuader de leur vérité, & qui n'en montrait pas le moindre ennui. Les loüanges qu'on done à une Femme sont touûjours les bienvenuës : Quelqu'affaisonnement que vous leur doniés, elle les reçoit touûjours à bon compte ; son Amour propre ne les savoure pas moins, pour un peu de sel qui leur manque.

En cet endroit *Philalèthe* nous interrompit encore, ses yeux avides de tout examiner ne pouvoient se fixer long tems sur un même Objet. Voies vous, nous dit-il, ce

grand Home sec, jaune, vêtu de Rouge ; & dont les Manchettes à l'antique vous disent du premier coup d'œil qu'elles n'eurent jamais rien à faire avec les Blanchisseuses. Je viens de l'examiner avec mes Lunettes ; c'est un Poète de profession, un Auteur, par habitude & par inutilité : Il médite dans ce moment quelque ruse, pour pouvoir parler de ses Pièces. Ce jeune Home, que vous voies assis à ses côtés, le Chapeau enfoncé sur les yeux, prévoit le tour que le Poète va jouer à la Compagnie ; il détourne, il élude tous ses artifices, & éloigne, en dépit de lui, & les Productions & le Producteur. Mais il en est pour ses fraix. Nôtre Home, excédé de n'avoir pas encore fait voir qu'il est un bel Esprit, rompt tous les obstacles qu'une adroite Malice lui oposoit ; il brusque les transitions : Le voilà déjà qui fait le détail de ses Talens, le Catalogue de ses Pièces, dont persône ne se souvient plus ; Il en recite les occasions, les beautés & le succès. Tous ceux qui l'environent se taisent d'ennui ; ce qu'il prend pour une silencieuse admiration. Il s'encourage, il parle déjà avec plus de confiance, il élève le ton, il s'enceuse Par ma foi délogeons & au plutôt, dit *Philalèthe en bâillant*, cet Home là je pense n'aura jamais fini. Pas de longtems, du moins, dit *la Raison*, l'Amour pro-

propre est toujours difus: Il aime mieux répéter cent fois un trait, qui le flate, que de risquer de l'omettre. Mais si ce spectacle vous ennuie, en voici un qui vous divertira, *continua la Raison*, en nous montrant la belle *Célimène*. Elle étoit entourée d'un Cercle d'Amans empressez à lui plaire, également avides de renverser les Remparts de sa prétendue indifférence. Chacun formoit le siège d'une différente manière: Celui ci s'éforçoit de surprendre son Cœur, en déployant toute la vivacité de son Esprit, & l'autre, toute la beauté de sa Veste: L'un essayoit de la fixer, par une complaisance sans borne; l'autre, par une figure qu'il croit sans défauts: Celui ci faisoit valoir adroitement sa *Ecriture* ou ses *Escarpins*; & celui là ses *Richesses* ou sa *Naissance*. La Belle paie le premier d'un sourire tirant sur le fin; l'autre d'un coup d'œil, qu'un Sot, croiroit mystérieux: A celui ci elle serre le bout du doigt; elle dit à l'autre qu'il est un méchant, de l'air du monde le moins persuadé; elle se contente de marcher sur le pied d'un second, & de rire d'un bon mot d'un autre. Tous sont ravis au fond de l'Âme, & persuadés d'être les Favoris & les seuls écoutés avec complaisance. Cependant, come nous le remarquames à l'aide de nos Lunettes, les

uns & les autres flatoient seulement l'Amour propre de la Belle, sans toucher à son Cœur. Pauvres fots, s'écria la Raison, laissons les être le jouet de la Coquèterie; ils n'ont que ce qu'ils méritent; car les uns & les autres ne cherchent qu'à tromper cette Belle, qui est mieux versée qu'eux dans ce *Métier là*. Si j'avois le tems à présent, je vous dévoilerois tous les artifices que la Coquèterie a dans ses Cofres; mais je suis obligée de me retirer, ainsi je renvoie cela à une autrefois. Si la Raison tient sa parole, come je n'en doute pas, je vous assurerai encore dans une autre occasion que j'ai l'honneur d'être &c.

GENÈVE le 23. Nov. 1748. MISOFAT.





AUX EDITEURS.

REMARQUES sur la Préface du Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, traduit du Latin de M. J. Alphonse Turretin, Professeur en Théologie & en Histoire Ecclésiastique à Genève.

Aimés toujours le Vrai, le Vrai seul est aimable. BOILEAU,

Nous avons été surpris, *Messieurs*, que parmi divers Livres nouveaux que vous anoncés au Public, dans vôtre dernier Journal, vous ne fassiez aucune mention d'un excellent Ouvrage, qui paroît depuis peu, & qui a été imprimé à *Genève*, d'où vous tirez plusieurs bones Pièces. Ce silence est d'autant plus étonant, que cet Ouvrage mérite certainement l'estime des Conoisseurs, & des Amateurs de la Vérité: Deux Auteurs y ont travaillé, tous deux célèbres dans la République des Lettres: L'un est l'illustre *Alphonse Turretin*, dont le nom seul fait l'Eloge; l'autre est *Mr Vernet*, Pasteur & Professeur en Histoire, & en Belles Lettres. Il est bien vrai, que pendant la vie de *Mr. Turretin*, dont il faisoit gloire de
 se

le dire le *Disciple*, il ne prenoit que le titre modeste de simple *Traducteur* des Dissertations latines de feu Mr. *Turretin*, sur la Vérité de la Religion Chrétienne; mais il y a fait, dit-il, de si grands changemens; il a tellement refondu & perfectionné cet Ouvrage, qu'il est, en quelque sorte, en droit de se l'approprier, come il le fait dans l'Avertissement de l'*Auteur*, de la seconde Edition du 1er. Tome, imprimé cette année, chés *Henri Albert Goffe & Comp.* Après avoir rendu raison des motifs qu'il a eu de faire divers changemens & plusieurs corrections à la première Edition, voici ce qu'il ajoute: *La suite de mon travail m'aïant conduit à m'approprier toujours plus mon sujet, en le tournant à mon gré, & en faisant des additions très amples à ce que je tirois de Mr. Turretin, il a fallu retoucher de même ce premier Tome, & presque le refondre.*

Le Public a d'autant plus d'obligation à Mr. *Vernet*, qu'il falloit des lumières supérieures, & une habileté aussi grande que la sienne, pour refondre & améliorer l'Ouvrage de Mr. *Turretin*. Chacun sait que ce savant Théologien travailloit extrêmement tout ce qu'il composoit, qu'il ne laissoit rien échaper d'essentiel, & qu'il avoit l'art d'exposer ses idées avec un ordre & une clarté admirables; ainsi, il ne peut rien ré-

sultier

sulter que de parfait du concours & de l'assemblage de deux Plumes si excellentes. Aussi Mr. Vernet ne doute il point du succès de son travail ; sur tout, après les grands changemens qu'il a fait à ses *Productions*, ne pouvant les amener à un certain point de perfection, qu'à force de tems & de reflexions. Mais, dit-il, si ces changemens sont bons, ils portent leur excuse avec eux mêmes. Quelqu'un pourroit ajouter, mais s'ils ne sont pas bons . . . Cette seconde branche du raisonnement ne sauroit même se supposer : Mr. Vernet est bien sûr de son fait, il a trop d'esprit, de goût, & de savoir, pour devoir rien craindre à cet égard, avouant come il le fait ensuite, que c'est Mr. Turretin qui lui a fourni l'idée de son Livre, avec une partie des Matériaux, & que c'est à ses Leçons, & aux Entretiens familiers dont il l'honoroit, qu'il doit ce qu'il a pu penser de meilleur sur ces matières.

Un tel aveu marque beaucoup de franchise, & fait honneur au digne Elève d'un si grand Maître : Il lui rend, en effet, hommage dans le titre de son Livre, n'étant pas juste, dit-il, de le dépouiller d'un frontispice qui lui fait honneur, & qui lui appartient au moins jusqu'à un certain point : Mr. Vernet a raison d'user de cette espèce de réticence, ou de cette réserve, car il a fait divers changemens à ce frontispice, aussi bien qu'aux Préfaces & à

l'Ou-

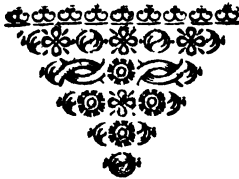
l'Ouvrage même. Voici les progrès de ces changemens : Dans la première Edition, faite en 1730. sous les yeux du fameux *Turretin*, le titre étoit ainsi ; *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, tiré du Latin de Mr. J. Alphonse Turretin*. Lors que Mr. *Turretin* fut mort, ou pour me servir des expressions de Mr. *Vernet*, quand il eût le malheur de perdre son Guide ; il se contenta de mettre au frontispice, tiré principalement du Latin de M. J. *Alphonse Turretin*. Enfin aujourd'hui, l'Auteur se rend témoignage à lui même, en rendant justice à son Ouvrage ; selon lui, il n'est plus que tiré, en partie du Latin de feu Mr. J. *Alphonse Turretin*. Voilà la solution de cette espèce de Problème, qui embarassoit quelques Persones, & qui auroit pû doner la torture aux *Saumaises futurs* : On ne savoit, en effet, qui étoit l'Auteur de cet Ouvrage : Mr. *Vernet*, disions nous, est bien capable de l'être, mais l'est il, ou ne l'est-il pas ? Il en est peut être de ce Livre come de ce Vaisseau d'Athènes, qui à force d'être racomode parût tout neuf, & ne conserva rien de sa première origine.

Ces changemens au frontispice ont peut être échappé à Mr. *Vernet*, sans aucun dessein : Dans le fond, ce ne sont là que des minuties, qui méritent à peine d'être rele-

relevées, mais voici quelque chose de plus important, & sur quoi plusieurs Persones très judicieuses le sont récriées. La première Section avoit pour titre: *De la nécessité de la Révélation*, & c'est aussi le titre des Thèses latines de feu Mr. *Turretin*. Mr. *Vernet* a jugé à propos de changer le mot de *nécessité* en celui d'*utilité*, qui lui paroit, dit il, plus heureux; quoi que le premier, ajoute-t il, puisse se prendre en un bon sens. Nous doutons qu'il puisse se prendre en un mauvais; du moins, sur un sujet come celui ci. Le travail de l'*Auteur*, celui du *Traducteur*, nous prions Mr. *Vernet* de nous pardonner ce terme, est d'autant plus digne d'estime & de considération, que la matière qu'on y traite est plus importante & plus nécessaire. Quoi de plus important & de plus nécessaire que la Révélation! *Est ce à nous*, disent quelques Laïques, *à l'apprendre à un Pasteur, & à un Théologien?* Quand le terme d'*utilité* seroit plus heureux, ce que l'on est en droit de nier, exprime-t il bien, les grands, les sublimes avantages que la Révélation a procuré aux Homes? On dit que la Logique, la Physique, l'Histoire &c. sont simplement utiles, parce qu'à tout prendre on peut s'en passer, mais
ceux

ceux qui conoissent le prix des choses ; disent que la Révélation est nécessaire , très nécessaire , absolument nécessaire.

Au reste, *Messieurs*, ces petites Observations ne nous empêchent pas de rendre justice aux conoissances & aux talens de *Mr. Vernet*. Il déclare, dans la Préface de la première Edition, que de quelque part que lui viennent des Avis, il les recevra avec plaisir, & qu'il tâchera d'en profiter. Nous ne pensons pas qu'une invitation si modeste ne soit qu'un piège qu'il tende à ses Lecteurs. Nous croions donc entrer dans ses vües, en proposant, dans vôtre Journal, quelques Remarques sur le Corps même de l'Ouvrage, dont nous n'avons examiné que la Préface.





MEMOIRES

De N. l'Abé de Montgon, publiez par lui même ; contenant les différentes Négociations dont il a été chargé dans les Cours de France, d'Espagne & de Portugal, & divers Evénemens qui sont arrivez depuis l'Année 1725. jusques à présent. MDCCXLVIII.

II. E X T R A I T.

Nous fimes conoitre, le Mois dernier ; l'Auteur de ces Mémoires ; nous donnâmes une idée générale de l'Ouvrage & un précis de la Préface &c. Il s'agit présentement d'entrer dans les particularités curieuses que ces Mémoires renferment.

L'Auteur ne se borne pas à ses Négociations particulières, ni à ses démêlés personnels avec le Cardinal de *Fleuri* ; il rapporte d'autres Négociations importantes, des Evénemens frappans, & des Anecdotes mémorables sur presque toutes les Cours de l'*Europe*, en sorte que l'on peut y puiser d'excellens Matériaux pour l'Histoire générale de notre Siècle. Parcourons ces différentes Matières avec tou-

toute la précision qu'exige nos égards, pour les différens Ordres de nos Lecteurs.

Le premier Evénement qui se présente, c'est le renvoi de l'Infante *Marie-Anne Victoire*, aujourd'hui Princesse du *Brezil*, qui avoit été envoïée à la Cour de *France*, pour épouser *Louis XV* dès qu'elle seroit en âge. Une Maladie dangereuse que le jeune Monarque eût dans les comencemens de 1725. excita de vives alarmes dans sa Cour & dans le Roïaume: On parût souhaiter qu'il épousât une Princesse, d'un âge proportioné au sien, & qui fût d'abord en état de lui donner des Successeurs; mais les Engagemens pour le Mariage avec l'Infante étoient si avancés & si solennels, que la rupture en étoit très délicate. Le renvoi de cette Princesse devoit naturellement porter L. M. C. au ressentiment le plus vif & produire des suites très facheuses; sur tout vû les assurances qu'on leur avoit fait donner tout récemment par le Maréchal de *Tessé*, qui étoit alors à *Madrid*, que dès que l'Infante auroit atteint sa septième Année, on célébreroit ses Fiançailles avec le Roi Très Chrétien. La Cour de *France* étoit fort embarrassée dans de telles circonstances. Le Duc de *Bourbon*, alors Premier Ministre, convoqua, dans son Hôtel, une Assemblée, composée de Cardinaux, de Maréchaux de *France*, de Ducs & Pairs, & d'autres Persones, qui

qui par leurs Dignités tenoient le premier rang. Il y exposa les justes alarmes que la Maladie du Roi avoit causées, les suites funestes que pouvoit entraîner la mort du Monarque : Il exhorta les Membres de cette Illustre Assemblée, par le zèle dont il ne doutoit point qu'ils ne fussent animés, pour la gloire du Roi & pour le bien de l'Etat, de lui dire leur avis sur le dessein que l'on avoit de renvoyer l'Infante, afin de marier le Roi à une Princesse qui pût faire espérer de prévenir, par une prompte Succession, les malheurs que le bas âge de l'Infante laissoit entrevoir, & pouvoit peut être occasionner. Ce Prince ajouta, que s'agissant de veiller à la conservation du Roïaume, en mariant le Roi promptement, & de chercher des moyens capables de faire goûter à L. M. C. les raisons importantes, qu'on avoit de prendre ce parti, il espéroit qu'ils l'aideroient de leurs conseils, pour remplir ces deux Objets, & pour montrer à la France, à l'Espagne & à toute l'Europe, que le bien de l'Etat étoit l'unique motif que l'on se proposoit. Les sentimens sur cette Délibération capitale furent fort partagés, & la discussion en est curieuse ; mais enfin il y fût résolu que l'Infante partiroit incessamment ; que le Roi & le Duc écrivoient à L. M. C. dans les termes les plus capables de calmer

leur ressentiment , & que l'on mettroit tout en usage pour faire sentir au Roi d'*Espagne* , que l'extrême nécessité qu'il y avoit de marier le Roi son Neveu , étoit l'unique raison qui avoit come forcé ce jeune Monarque de céder aux sollicitations que les Sujets lui faisoient , d'assûrer , par une prompte Succession, leur tranquillité & leur bonheur.

On épargna au Maréchal de *Tesse* le désagrément d'anoncer à la Cour d'*Espagne* une nouvelle aussi désagréable : Et come ce Maréchal sollicitoit son rapel depuis quelque tems , on lui écrivit de partir incessamment. L'Abé de *Livri* , qui passa de l'Ambassade de *Lisbone* à celle de *Madrid* , avala toute l'amertume de cette Comission. Les Lettres de la Cour de *France* , qui l'en chargeoient , le frapèrent tellement , que toute sa fermeté l'abandona , & qu'il négligea les Instructions précises qu'on lui donoit de ne rien laisser entrevoir de ce dont il étoit chargé , avant qu'il eût remis les Lettres du Roi & du Duc de *Bourbon* , qui étoient écrites en termes que l'on croioit propres à adoucir les premiers mouvemens du ressentiment de LMC. Ces Lettres ne furent ni lûes , ni mêmes reçues , & le Ministre de *France* fût congédié fort brusquement. L'Audience qu'il eût à ce sujet est décrite par *M. de Montgon* , avec des circonstances & des réflexions qui

qui méritent d'être lûes dans l'Ouvrage même.

Le ressentiment de la Cour d'*Espagne* comença à éclater peu après cette Audience. L'Abé de *Livri*, & tous ceux qui avoient quelque part aux affaires de *France*, eurent ordre de sortir de *Madrid* en 24. heures. Mademoiselle de *Beaujolois*, Fille de M. le Duc d'*Orléans*, Régent, qui avoit été conduite à la Cour d'*Espagne*, pour y épouser l'Infant D. *Carlos*, aujourd'hui Roi des *Deux Siciles*, fût renvoïée en France. Les Consuls François furent obligés de se retirer, & les Particuliers de cette Nation se virent exposés à toutes sortes d'outrages & d'insultes. Les Ministres d'*Espagne*, qui étoient en France furent rapellés. Les Espagnols firent diverses courses sur les Terres de France, & y comirent des désordres, qui ressembloient à des comencemens d'hostilités. Tout annonçoit une Guerre prochaine entre les deux Courones: Mais la conduite modérée de M. le Duc de *Bourbon*, dans ces circonstances, empêcha la rupture. On peut voir, dans l'Ouvrage même, les sages précautions qu'il prit, pour adoucir la Cour d'*Espagne* & conserver la tranquillité. Elles furent long-tems inutiles. On fit écrire par le Père de *Lignières*, Confesseur de *Louis XV.* au Père *Bermudez*, Confesseur de *Philippe V.*

en lui envoiant copie des Lettres, qu'on n'avoit pas voulu recevoir de la main de l'Abé de *Livri*: On chercha à faire agir le Duc de *Monteléon*, qui avoit été rapellé de la Cour de *France*, & on tenta diverses autres voies, mais inutilement. Toute proposition de réconciliation fût rejetée, & la Cour de *Madrid* déclara qu'Elle n'en écouteroit aucune, tant que le Duc de Bourbon auroit l'administration des affaires. On exigeoit, pour préliminaire, la destitution de Premier Ministre, & qu'il se rendit en Personne à la Cour d'*Espagne*, pour doner une juste satisfaction à L M C. de l'outrage qu'il leur avoit fait.

C'est dans cette conjoncture délicate, que la Providence permit, que l'Abé de *Montgon*, contre ses desseins & sa Vocation, fût choisi par une suite d'Evénemens singuliers, pour cette Négociation difficile, qu'il amena à une heureuse fin. Ce choix le conduit à parler d'un autre Evénement important, qui ocasiona son Voïage en *Espagne*; c'est l'abdication de la Courone, que *Philippe V.* fit, en faveur de *Louis I.* son Fils, au Mois de Janvier 1724. Il y a là dessus des particularités curieuses, & on lira entr'autres toujours avec plaisir, la Lettre chrétienne & édifiante du Monarque au jeune Roi son Fils, sur ce sujet, de même que la
 belle

belle Réponse que ce dernier fit au Roi son Père.

Philippe V. s'étant déchargé du poids du Gouvernement, se retira au Palais de *St. Ildephonse*, qu'il avoit fait bâtir pour lui servir de retraite. Ce Palais situé dans une agréable solitude, au pie des Montagnes, qui séparent la vieille *Castille* de la Nouvelle, paroissoit, dit notre Auteur, propre à devenir le Séjour de la Pieté & de la Paix. La Retraite du Roi d'*Espagne* causa une grande surprise dans toute l'*Europe*. Ceux qui étoient à portée de conoitre les motifs qui l'y avoient déterminé furent édifîés de voir un grand Roi mépriser l'éclat & la splendeur, reconoitre, come il s'exprime dans sa Lettre au jeune Roi son Fils, le néant des Grandeurs du Monde, & déclarer que Dieu lui avoit inspiré un desir ardent pour les Biens célestes! Mr. l'Abbé de *Montgon* fût de ce nombre. Pénétré de la Pieté du Monarque, il forma la résolution d'offrir a ce Prince de s'atacher à lui. Il écrivit pour cet éfet, dans le Mois de Février 1724. au Père *Bermudez*, Confesseur du Roi: Que Dieu lui aiant fait la grâce, en embrassant l'État Ecclésiastique, de se dépouiller des Biens, qui devoient lui revenir un jour, & de ne desirer en aucune façon, ni les Dignitez de l'Eglise, ni d'acroitre le modique Revenu qu'il s'etoit reservé, sa situation, jointe à l'ad-

miration qu'excitoit en lui, le sacrifice héroïque que S. M. C. avoit fait de tant de Courones, lui avoit inspiré la pensée, d'offrir à ce Prince de s'attacher à son service, le reste de ses jours, sans autre vûe, que celle d'être de plus près le témoin de ses Vertus, & de trouver, par son exemple, un moyen de se soutenir dans ses bonnes résolutions.

Philippe V. recût favorablement les témoignages de l'attachement de M. de Montgon. Le Père Bermudez écrivit par ordre du Roi au Père de Lignières, Confesseur de Louis XV. pour prendre des informations sur ce qui le concernoit. Tout ce qu'il aprit aiant été favorable à nôtre Abé, il reçût du Confesseur du Roi d'Espagne, une Lettre datée de St. Ildephonse le 29. Juillet 1724. dans laquelle il lui marquoit : Que le Roi conservoit le souvenir de sa Famille, & de la place que Mad. sa Mère avoit dans la Maison de M. le Dauphin son Frère ; que S. M. avoit été charmée de voir combien il étoit détaché du Monde, & l'Esprit par lequel il avoit renoncé aux avantages que sa Naissance & ses qualités lui promettoient : Il ajoutoit, que come l'Esprit de détachement du Monarque lui inspiroit une estime inconcevable pour les Persones qui étoient dans les mêmes sentimens, S. M. lui ordonoit de lui dire qu'il lui feroit plaisir de se rendre à St. Ildephonse &c. Le Père Bermudez disoit en-

encore, que M. de *Montgon* ne pouvoit se dispenser d'agréer au Roi, qui marquoit par là l'estime qu'il lui portoit. Le Confesseur se réjouissoit lui même de le voir & de l'entretenir &c.

L'Abé de *Montgon* se déterminadonc à partir pour *Madrid*, dès qu'il en auroit obtenu l'agrement du Roi Très Chrétien. Il écrivit, pour l'obtenir, à l'Évêque de *Fréjus*, depuis Cardinal de *Fleuri*. Ce Prélat lui répondit, dans les comencemens du Mois d'Août 1724. qu'après quelques difficultés, on lui avoit acordé cette permission; mais qu'on desiroit, qu'avant de prendre la route d'*Espagne*, il alla en Cour, où l'on seroit bien aise de lui parler. Cet ordre l'embarassa, n'ayant nulle idée de se mêler d'affaires d'Etat, mais de s'ocuper uniquement d'exercices spirituels. Il se rendit cependant au comencement de Septembre à *Fontainebleau*, où la Cour de France étoit. En y arrivant il y aprit une nouvelle révolution en *Espagne*: Le jeune Roi *Don Louis*, étoit mort de la Petite-vérole, le 31. Août 1724. & le Roi son Père, presse par les représentations & les instances de ses Sujets, s'étoit déterminé à reprendre la Courone. Cet Evénement extraordinaire sembloit devoir rompre le Voïage de M. de *Montgon*; mais il ne fit que le différer. Cet Abé eût là dessus une

Conférence fingulière avec l'Evêque de *Fréjus*, dans laquelle on voit des traits de la politique de ce Prélat. Il lui conseilla d'écrire au P. *Bermudez*, qu'aïant appris l'Evénement arrivé en *Espagne*, il avoit crû devoir suspendre son Voïage, jusqu'à ce qu'il fût instruit des intentions de S. M. C.

L'Abé de *Montgon*, aïant remarqué qu'il y avoit de l'indisposition à la Cour de *France* contre le P. *Bermudez*, usa d'une grande prudence & de beaucoup de bone foi dans sa Correspondance. Il comuniquoit à l'Evêque de *Fréjus*, ou aux Ministres les Lettres qu'il écrivoit & les Réponses qu'il recevoit. Le P. *Bermudez* l'informa d'abord de la mort du Roi D. *Louis*, & lui marqua que *Philippe V.* s'étoit vû obligé de reprendre une seconde fois les Rènes du Gouvernement de la Monarchie d'*Espagne*; mais il ne lui disoit rien sur son Voïage. Ce ne fût que le 15. Décembre, qu'il reçût une nouvelle Lettre, qui lui aprit; que le changement qui étoit arrivé n'en avoit aporté aucun aux favorables dispositions que S. M. C. avoit pour lui; qu'il pouvoit quand il jugeroit à propos se rendre dans ses Etats, & qu'on auroit soin de lui faire disposer un Apartement ou à l'*Escorial* ou à *Segovie*, dans un Couvent d'Hiéronimites. Il paroît que ce Voïage n'étoit pas du goût de l'Evêque de *Fréjus*, & qu'il

qu'il tâcha de l'é luder autant qu'il pût. L'Auteur raporte à ce sujet diverses particularités, qui font conoitre les vûes du Prélat & le dessein qu'il avoit formé des lors de réunir en lui seul toute l'Autorité. Il parle de la complaisance & des bassesses de plusieurs Courtisans ; il fait conoitre qu'il pen'oit bien diféremment , & qu'il faisoit infiniment plus de cas de la Vertu , que du Rang le plus élevé.

Dans le tems que l'Abé de *Montgon* atendoit tou'jours par le canal de l'Evêque de *Frejus*, l'agrément de la Cour de France , pour passer en Espagne , il reçût une autre Lettre du P. *Bermudez*, dans les comencemens de Février 1725. qui lui aprenoit que S. M. C. lui destinoit, quand il seroit arrivé à la Cour, l'Emploi de *Sumiller de Cortina* de la Chapelle Roiale, qui est come celui d'Aumônier du Roi en France, & il y ajoutoit. une nouvelle invitation d'aller au plûtôt profiter de la bonté du Roi.

L'Abé de *Montgon* retourne à Versailles, pour comuniquer a l'Evêque de *Fréjus*, ce qu'il venoit de recevoir. A l'ocasion de cette entrevüe, l'Auteur dépeint l'embaras où se trouve un Home qui a intérêt de cacher ses desseins, lors qu'il trouve trop de bone foi en ceux avec qui il est obligé de traiter. Plus cette bone foi se dévelo-
pe,

pe, plus elle est incomode à celui qui agit obliquement : Elle lui fait voir une contradiction sensible entre la noble simplicité que la Vérite inspire, & l'ambiguité dans les paroles & dans les démarches, que la Diffimulation occasionne ; elle le blesse intérieurement & l'aigrit. C'est à cette oposition, de sentimens, c'est à ce que M. de *Montgon* ne devoit pas les intentions du Prélat & qu'il n'y déferât pas, que cet Abé attribue l'indisposition qu'il a constamment fait paroître contre lui.

L'Abé de *Montgon* comença d'abord après cette Audience à ressentir les effets de la mauvaise volonté de l'Evêque de *Fréjus* : Ce Prélat divulga son Voïage & la faveur que le Roi d'Espagne avoit dessein de lui acorder ; il le fit passer pour un Ambitieux. Madame la Duchesse de *Chevreuse* fût la première à en parler à M. de *Montgon*, ensuite le Comte de *Jonzac* & le Marquis de *Beaufremont*. C'est par là qu'il dévoilât les routes circonflexes de Mr. de *Fréjus*, & c'est ce qui le fit résoudre de s'adresser directement au Duc de *Bombon*, pour obtenir l'agrément qu'il atendoit depuis si long-tems. Il pria le Cardinal de *Bissi* d'en parler à ce Prince, & de tâcher de pénétrer les intentions de l'Evêque de *Fréjus*. Cette Em. lui aprit que Mr. le Duc, loin de s'oposer à son Voïage en Espagne,

éto. t

étoit au contraire bien aise de le voir ataché au service de S. M. C. qu'ainsi il pouvoit partir quand il le jugeroit à propos. L'Evêque de Fréjus dit aussi au Cardinal de *Biffi*, qu'il ne mettoit aucun obstacle au Voïage de l'Abé de *Montgon*, & qu'il souhaitoit seulement de l'entretenir avant son départ. C'est ce qui fût exécuté ; mais leur entretien fût assés sec.

Précisément dans cette circonstance les deux Cours se brouillèrent, à l'ocasion du renvoi de l'Infante ; ce qui n'empêchoit cependant pas le départ de l'Abé de *Montgon*, qui étoit dans l'atente de ses Passeports & qui ne comptoit pas d'aller à *Madrid* pour aucune Négociation. A l'ocasion des Passeports de la Cour de France, le Comte de *Merville* lui écrivit qu'il souhaiteroit de l'entretenir. M. de *Montgon* rapporte l'entretien qu'il eût avec ce Ministre, & il done une idée avantageuse de ses lumières & de sa candeur. Il parle amplement d'un autre Entretien très intéressant qu'il eût avec le Duc de *Bourbon*, & dans lequel, pour la première fois, on lui manifesta les vûes que l'on avoit de l'employer à empêcher une rupture entre les deux Cours, & à travailler à leur réconciliation. Sa modestie, sa candeur & sa bone foi paroissent dans ces Entretiens, dans ses démarches & dans sa conduite. On voit son

éloi-

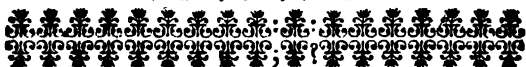
éloignement pour tout ce qui s'appelle Intrigue de Cour, même pour toute autre chose, que ce qui avoit raport à son état; & on remarque que son devoir & des motifs très purs le déterminèrent a se charger de ces Négociations. M. de *Montgon* opose encore ici l'abord facile, la noble franchise d'un Prince de la Maison Royale, au sérieux affecté & aux demi-confidences entortillées que le Cardinal lui avoit fait essuier. Le Duc de *Bourbon* manifesta des intentions si droites si pacifiques, si justes, qu'il determina nôtre Auteur à les féconder. Il s'y résolut d'autant plus facilement, qu'aïant été élevé à la Cour de France, & attaché à ce Prince dès l'Entance, il conservoit toujours pour lui un profond respect. Le Prince de son côté, n'avoit aporté aucune altération aux sentimens de bonté dont il l'honoroit: Sentimens, dit nôtre Auteur, qui de part & d'autre avoient pris naissance dans les amusemens de leur Jeunesse.

Le Duc de *Bourbon* & le Comte de *Morville* firent entendre à l'Abé de *Montgon*, qu'ils regardoient come un vrai bonheur, que les tristes circonstances du tems ne l'eussent point fait confondre dans la disgrâce où tous les François étoient tombés à *Madrid*, puis qu'il étoit le seul Home de sa Nation sur qui on pût jeter les yeux, pour travailler à empêcher

pêcher la division & la méfintelligence qui étoient sur le point déclater entre deux grands Rois.

On verra avec plaisir, dans l'Ouvrage même les Instructions qui furent données à Mr. de *Montgon*; les ouvertures qu'il donna lui même au Comte de *Morville* dans un Mémoire, qui fût fort aprouvé; la méthode ingénieuse qu'il inventa pour cacher aux Curieux, sous un récit simple & naïf de faits indifférens, des Secrets tres importants; divers raisonnemens politiques sur la situation des Affaires, sur l'Alliance qui se négocioit entre l'Empereur & l'Espagne &c; les témoignages de bienveillance du Duc; les Lettres polies & remplies d'estime du Comte de *Morville*, & diverses autres Matières, qu'il seroit trop long de détailler.

L'Abé de *Montgon* partit de la Cour, pour se rendre en *Auvergne* au Mois de Mai 1725. comptant de passer dès là tout de suite en Espagne; mais les Lettres du P. *Bermudez*, lui firent encore diferer son Voiage jusques au 21. Octobre qu'il partit de *Clermont*, & il arriva à *Madrid* le 21. Nov. 1725. C'est ici où notre Auteur va nous présenter des Matières curieuses: Elles trouveront leur place dans un autre Extrait.



L'ABEILLE ET L'ECOLIER

F A B L E.

DE Fleurs nouvellement écloses,
 Pour composer un Nectar précieux,
 Une Abeille cueilloit le suc délicieux ;
 Elle erroit sur le Thim , l Amarante , les Roses ,
 Le Serpo't , le Mirthe Ami des Dieux.
 Un jeune Adolescent , qui parcouroit ces Lieux ,
 Immobile , craignant de lui porter obstacle ,
 Jettoit sur son travail un regard curieux :
 Il s'avance surpris , mais quel nouveau spectacle,
 Vient encore étoner son esprit & ses yeux !
 Dans une Ruche transparente
 Il voit une grande Cité ,
 Cité nombreuse , où de chaque Habitante
 Il admire l'activité ,
 L'ardeur , la force & la dextérité.
 La Troupe toujours agissante ,
 Ignore l'art d'user d'un secours emprunté ;
 Elle travaille & se tourmente
 Pour les divers besoins de la Société.
 Chacune a sa tache : Elle augmente
 Selon l'age , le tems & la nécessité.
 L'une forme la Cire , & l'autre la cimente ,
 Pour bâtir des Maisons à la Communauté.
 Dans un Réservoir aprêté,
 L'autre met en dépôt cette Liqueur charmante

Dont on nourrit un jeune Enfant gâté.

Un Roi, disons mieux, une Reine,

Leur dicte un ordre respecté.

Elle parle, & l'on suit avec docilité

Les Décrets de la Souveraine.

L'Ecolier étoit enchanté.

Dieux, disoit il, quelle merveille!

Filles du Ciel, quelle est vôtre Sagacité!

Que j'aime à voir dans mon oisiveté,

Cette sagesse sans pareille,

Ce bel ordre, cet art, cette vivacité,

Et cette ardeur qui me réveille.

Il louoit tout, lors qu'une jeune Abeille,

Après l'avoir bien écouté,

D'une voix bourdonante & sans obscurité,

Lui siffla ces mots à l'oreille:

Dans cet Ouvrage si vanté,

Adore & reconois plutôt la Providence.

Son Doigt nous a tracé le plan & l'ordonnance

Des Cases que nous batissons:

Il a marqué les Fleurs, & nous les choisissons.

Sa voix parle dans nous & nous obeissons.

Soumises au Très Haut, à ses Décrets suprêmes,

Nôtre mérite est de suivre sa loi,

Si nous formons le Miel, ce n'est pas pour nous mêmes,

C'est pour les Hommes, c'est pour toi.

Ainsi, Jeune Mortel, qui que tu puisses être,

Remplis come nous ton emploi,

Et sache qu'ici bas, le Ciel ne t'a fait naitre,

Que pour servir les Dieux, ta Patrie & ton Roi.



E N I G M E.

Sans trembler,
 Je suis toujours en crainte ;
 Sans crier ,
 Toujours i'éclate en plainte ;
 Sans brûler
 Je me tiens dans les flammes ;
 Sans aimer ,
 On me voit chez les Dames ,



ON doit expliquer l'Enigme du Mois
 d'Octobre par SOULIER, & le Logo-
 griphe par SOUPAPE.

T A B L E.

E Xamen des Pensées libres sur les Prophéties.	413
Lettre à Milord Kilmori sur le Mariage.	430
Examen d'une Sentence d'Horace. La Vertu est un milieu entre deux Vices, &c.	450
Les Lunettes de la Raison.	468
Remarques sur le Traité de la Vérité de la Religion Chrét.	483
Mémoires de Mr. l'Abé de Montgon.	489
L'Abeille & l'Ecolier, Fable.	504
Enigme.	506